La Minerve

66ME ANNEE—NO 255 MONTREAL, MERCREDI, 11 JUILLET 1894 LE NO: DEUX CENTS

Bibliothèque du Parlement 1895 OTTAWA Ont

Mlle. Blanche Clark
Duluth Minn.

" Le Salt Rheum,

S'est déclaré dans le visage de notre petite fille. Ses mains enflèrent et des ampoules se formèrent qui s'ouvrirent bientôt. La sensation de démangeaison et de chaleur était terrible. Hood's Sarsaparilla l'a guérie. Elle

HOOD'S Sarsaparilla CUERIT

agit comme un miracle. Son sang se purifia et sa chair devint douce et unie. " MME ANNA L. CLARK, 401 rue Est, Duluth, Minnesota.

Hood's Pills guérissent les maux du foie, la bile, la constipation. 25 cents la boîte.

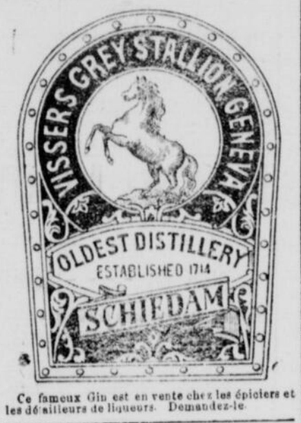

Ce fameux Gin est en vente chez les épiciers et les débitteurs de liqueurs. Demandez-le

Marchands-Tailleurs

N. LEVEILLE
MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 18 ans à la maison L. C. Du Tonnancour
1381 rue St-Laurent, Montréal

Nouvellement reçus : les draps, meltons, tweeds rangals, anglais et écossais pour costumes ou habillements de printemps. Venez voir.

GIBB & CIE
Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de
TWEED, DRAP ET MERCERIE
Ainsi que des patrons de Poole pour habillements invitant le public à les visiter.

LITERIE
—DE LA—
MAISON LA PLUS RECOMMANDABLE
Etablie depuis 25 ans
ROCK BOTTOM PRICES
J. E. TOWNSEND
1 Petite rue Saint-Antoine, coin de la rue Saint-Jacques seulement
Téléphone 1906.

Ciment,
Tuyaux d'Egout,
Pelles briques
—A—
TRES BAS PRIX
—CHEZ—
F. HYDE & CIE
31 Rue Wellington
TELEPHONE No 9354

SUPPLEMENT
—A LA—
Shipping Manufacturers' List
NOMS ET ADRESSES
—DES—
Manufacturiers en Canada
Disposés par ordre alphabétique pour l'usage des souscripteurs à la liste
1894
PRIX DES DEUX LIVRES - - - $3.00
En vente chez Desbarats & Cie, Trudel & Demers, Geo. Bishop.

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur. 11 rue Hermine. Téléphone 798, H. N. TABB, Gérant. 119-1an

ENCOURAGEZ L'INDUSTRIE NATIONALE
EN VOUS SERVANT DES PAPIERS DE LA
COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND
—A—
SAINT-JEROME P.Q.
Qui, par l'excellence de leurs qualités, ont obtenu les PREMIERES RECOMPENSES à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO EN 1893.

Exiges toujours vos LIVRES BLANCS, fabriqués avec les beaux Papiers de toile, aux marques :
" Canadian Linen Ledger " & "Superfine Linen Record "
Pour votre CORRESPONDANCE et BLANCS DIVERS, n'employez que les Papiers " STANDARD," " DONNACONA," " ROLLAND," et " CANADA," avec enveloppes de même qualité.
Si vous vous servez d'un claviographe (Type-Writer), vous aurez la plus entière satisfaction en faisant usage du fameux papier spécial " EARNSCLIFFE LINEN BOND."
Tous ces papiers sont en vente CHEZ TOUS LES PAPETIERS en gros et en détail, chez TOUS LES LIBRAIRES ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS.

BUREAU PRINCIPAL :
J. B. Rolland & Fils
6 a 14 rue St-Vincent,
MONTREAL

DERNIERES NOUVELLES

Pour les dernières nouvelles voir en troisième page.

PETITES NOUVELLES

—Joseph Doyon, journalier, a été condamné par le Recorder à $5 d'amende ou un mois, pour assaut sur M. McCully.

—Ziphirin Cornoyer, fabricant de chaudières, a été condamné à $3 d'amende, pour avoir assailli le restaurateur F. X. Dorion, rue des Commissaires.

—En cour de Police, le juge Dugas a entendu les plaidoiries dans la cause d'Ernest Bolduc, accusé de posséder un coq qui empêche les voisins de dormir. L'affaire a été prise en délibéré.

—En cour des Sessions spéciales, Edward Hawkins, accusé d'avoir volé un porte-monnaie à une dame, a demandé un procès au terme de la cour d'assises, au mois de septembre prochain

—M Arthur Lemieux, boucher, a été élu commissaire d'école par acclamation dans le quartier Hochelaga, et M. Edouard Roy, bourgeois, a battu son adversaire par 54 voix de majorité.

—Alice Kennedy, 40 ans, a été arrêtée à Verdun par le constable Germain, de Lachine, pour vagabondage et conduite indécente. En cour de police, elle a plaidé non-coupable. Procès aujourd'hui.

—Rémi Prévost a été arrêté dans un magasin d'occasion, sous soupçon de vol d'une hache et d'une pelle qu'il essayait de vendre. En cour de police, Prévost a dit que ces objets lui avaient été donnés. Son procès a été fixé à 8 jours.

—Un nommé Edmond Palender s'est introduit dans la résidence de M. Joseph Paradis, rue Saint-Christophe, et a volé un pantalon et du tabac, le tout valant $2. L'accusé a plaidé non coupable en cour de police et subira son procès aujourd'hui.

—Les deux fils de M. A. D. Porcheron ont failli se noyer à Sainte-Rose. Un canot à voiles dans lequel ils se trouvaient a chaviré ; mais ils ont réussi à se maintenir sur l'eau en s'accrochant à leur embarcation, et l'on n'a pas tardé à les secourir.

—Le maire Villeneuve a eu une entrevue avec le chef des détectives au sujet de l'attentat commis dernièrement dans les bureaux du *Witness*, au moyen d'une bombe. Il désire, de concert avec quelques échevins, que l'on fasse tous les efforts possibles pour découvrir les coupables

—Les frères de la charité de Saint-Vincent de Paul, qui dirigent l'asile Saint-Benoît à la Longue Pointe, n'ont pas encore reçu l'action que le notaire Rousseau avait donné instruction de leur intenter. Ils ne prennent pas cette affaire au sérieux et, à tout événement, s'ils sont poursuivis ils se défendront.

—Un conducteur et un mécanicien de la compagnie des tramways se sont pris de querelle sur la rue Saint-Jacques près de la rue McGill. Ils appartenaient à des wagons différents. Ils sont descendus dans la rue et, au grand scandale de la foule, ils se sont administrés mutuellement plusieurs coups. Cette bagarre a eu pour effet de retarder la circulation des tramways et de faire évanouir deux dames qui se trouvaient dans l'un des wagons.

—Un entrepôt appartenant à M. l'échevin Hurtubise, situé dans les environs du nouveau viaduc de la rue Sainte-Catherine, quartier Hochelaga, a été visité par des jeunes maraudeurs qui se sont amusés à enlever les pièces de cuivre et autres accessoires d'une des machines. A l'arrivée du constable Dépatie, les bambins se sont enfuis comme une bande de moineaux. Plusieurs des noms des jeunes coupables sont entre les mains de la police. On s'attend à des arrestations.

Cadeaux de noces

Ne pas oublier que la maison la mieux assortie en articles en verre coupé, saladiers " Dalton ", lampes, pendules de fantaisie, et tous les présents les plus élégants et les mieux finis comme cadeaux de noces, est celle de MM. Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 241—jno

Nouveau consul

Ainsi que nous l'avons annoncé, désormais le siège du consulat de France au Canada sera à Montréal M. Kleczkowski, le nouveau consul, est arrivé à Montréal et il est descendu au Windsor.

Il ne faut pas abuser des tisanes dans le traitement du Rhume, de la Toux, de la Grippe ou de la bronchite. Le *Baume Rhumal* remplace avantageusement tous les remèdes; il est populaire par son prix comme il l'est par ses mérites. 255-2

Mors aux dents

Hier après-midi, sur la rue Craig, en face du Champ de Mars, un cheval attelé à une voiture légère a pris le mors aux dents, et a jeté l'émoi parmi les piétons.

Le charretier effrayé des allures emportées de son cheval sauta de sa voiture. Il fit deux ou trois culbutes en tombant sur le pavé et s'infligea des blessures à la tête et à la figure.

Le cheval fut arrêté quelque temps après par un constable et remis à son maître, M. Gendron, de la rue Queen.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassalon»

Quel soulagement et quel réconfort de tortir de temps en temps des niaiseries et des frivolités dont on nous inonde tous les jours davantage! Nous nous faisons un plaisir de signaler au public intelligent un opuscule déjà vieux de deux ou trois ans, mais que vient de rééditer, dans une forme élégante et très soignée, M. Edouard Delpit.

Cette brochure, intitulée : CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA, a été préparée, il y a quelques années, par l'honorable M. Chapleau. Le ministre des colonies à Londres avait demandé au secrétaire d'Etat du Canada un résumé de l'Acte de la Confédération, et le rapport qu'envoya l'honorable M. Chapleau excita l'admiration de la Chambre des Communes anglaises, qui en fit de grands éloges.

Utile à tout le monde, cet ouvrage devrait être dans toutes les mains. Nous le recommandons particulièrement aux supérieurs des maisons d'éducation qui, nous en sommes persuadés, seront agréablement surpris de son genre quelque peu pédagogique. Ajoutons que l'éditeur paraît avoir tenu avant tout à mettre ce petit livre à la portée des bourses les plus modestes. Il est en vente chez tous les libraires. 131-3fs-jno

HOTEL DE VILLE

Séance spéciale du Conseil

L'emprunt de deux millions de piastres est voté par le Conseil

Le conseil de ville a eu une séance spéciale hier après-midi pour continuer les travaux commencés lundi après-midi Son Honneur le maire Villeneuve présidait.

Il est décidé que le comité spécial, chargé de faire une enquête au sujet de l'expropriation de certaines propriétés, siégera ce matin. M. l'échevin Lefebvre remplacera dans ce comité M. Beaudoin qui avait d'abord été nommé.

M. L. O. David, greffier de la cité, demande ensuite l'autorisation de donner, l'affidavit suivant, permission qui lui est accordée.

A Son Honneur le maire et aux échevins de la cité de Montréal.

Messieurs,

L'échevin Beaudoin ayant déclaré devant le conseil qu'une résolution du comité des finances relative au paiement des témoins dans les matières d'expropriations avait été altérée, je crois devoir offrir de prouver qu'au lieu d'être critiqué, je devrais être loué pour ce que j'ai fait dans cette affaire.

Je croyais que le comité des finances qui avait entendu mes explications était convaincu que j'avais fait mon devoir et même plus que mon devoir au sujet de cet incident.

Montréal, 10 juillet 1894.

L. O DAVID,
Greffier de la cité.

P. S.—Je profite de l'occasion pour déclarer qu'en vertu de la loi le greffier n'a rien à faire avec la confection des listes électorales et n'a d'autre obligation que celle de contresigner ces listes, ce qui a été fait comme de coutume par les officiers du greffe au moyen d'une étampe approuvée par le conseil L. O. D.

Cette lettre sera soumise au comité des finances.

Le premier ordre du jour est enfin appelé : c'est le rapport de la commission des finances recommandant un emprunt de $2,000,000 à 4 pour cent, destiné à faire face aux obligations de la cité, désignées dans la section 13 du chapitre 56 de la charte de la ville.

L'échevin Hurteau propose, appuyé par l'échevin McBride, que le rapport soit adopté.

Il dit que le conseil a décidé de faire exécuter ou terminer plusieurs travaux importants ; comme un emprunt s'offre à des conditions très avantageuses il faut en profiter.

Plus tard le taux d'intérêt ne sera peut-être plus le même. Une partie de cet emprunt de deux millions de piastres, soit $750,000 environ, sera consacrée à la gare de l'Est ; il faudra $400,000 pour travaux au département de l'aqueduc, au pavage des rues, puis une autre partie sera consacrée à l'achat du château Ramzay, à des travaux permanents, tels que l'élargissement et le pavage de la rue Notre-Dame Ouest, etc. Une partie de ces travaux sont déjà commencés et même en partie terminés et la ville a besoin d'emprunter pour remplir ses engagements.

L'échevin Kennedy Avant de donner mon consentement à un tel emprunt, j'aimerais avoir plus d'explications, car demain les citoyens de mon quartier me demanderont : Que voulez-vous faire des deux millions que vous alliez emprunter ? Il faudra bien que je leur réponde.

L'échevin Savignac explique à M. Kennedy qu'il lui sera facile de répondre à ses électeurs. La ville profite des conditions avantageuses qu'offre aujourd'hui le marché monétaire, afin de se procurer les moyens de mener à bonne fin les grandes améliorations entreprises.

L'échevin Rainville : Je sais que la cité a besoin d'emprunter ; je dirai même qu'elle a plutôt besoin de cinq millions que de deux millions, mais je ne puis voter pour l'adoption de ce rapport tel que présenté par le comité des finances, parce qu'il ne définit pas d'une manière assez claire l'emploi qu'il veut faire de cet argent.

L'échevin Préfontaine parle ensuite très longuement. Il dit que les gens qui ont été les plus favorisés sous le rapport des améliorations font preuve d'une grande ingratitude en venant aujourd'hui combattre le projet d'emprunt destiné à continuer des améliorations dont profiteront tous les citoyens.

La discussion se continue entre les échevins Smith, McBride, Stevenson, Rainville, Kennedy et autres.

L'échevin Rainville propose en amendement à la motion de l'échevin Hurteau que le conseil ne vote pas l'emprunt de $2,000,000 avant d'avoir obtenu de la commission des finances plus amples renseignements sur la manière dont cet argent sera dépensé.

Cet amendement est perdu par une division de 21 contre 4.

La motion de l'échevin Hurteau en faveur de l'emprunt de $2,000,000 est ensuite adoptée par la division suivante :

Pour : Lefebvre, Jacques, Grothé, Lyal, Leclerc, Reneault, Smith, McBride, Farrell, Hurtubise, Savignac, Brunet, Dupré, Prénoveau, Marsolais, Nolan, Costigan, Stevenson, Robert, Préfontaine, Hurteau. 21.

Contre : Turner, Kennedy, Rainville, Penny.—4.

Le rapport du comité des finances recommandant au conseil de voter $25,000 pour l'établissement d'une école militaire à Montréal est ensuite adopté, puis à 6 heures le conseil s'ajourne.

NOTES MUNICIPALES

Séance de la commission des halles, hier matin.

On s'est occupé seulement de la pesée du marché Saint-Antoine que l'on voulait ou réparer ou démolir. MM. Mann et Perreault, architectes, disent que tout ce qui sera fait à cette bâtisse, sera à la charge de la ville, car elle n'est pas comprise dans le contrat pour réparations au marché. Un sous-comité examinera la question.

Le comité chargé d'étudier la question de la fermeture à bonne heure s'est réuni ce matin.

On a reçu une lettre dans laquelle le conseil municipal de Sainte-Cunégonde déclare qu'il est prêt à faire fermer les magasins de bonne heure, dans la localité, si la cité passe un règlement à cette fin.

Maisonneuve déclare qu'il n'est pas prêt à entrer dans le mouvement. Suit une courte discussion, puis on ajourne après avoir résolu que l'on accordera encore jusqu'au soir pour recevoir les requêtes pour ou contre le projet.

NOUVELLES RELIGIEUSES

MORT D'UN CHANOINE

Une dépêche de Saint-Hugues nous annonce la mort de M. le chanoine L. M. Archambault, ancien curé de cette paroisse, à l'âge avancé de 82 ans. Le vénérable vieillard s'est éteint au presbytère de Saint-Hugues qu'il n'avait cessé d'habiter, même depuis sa retraite du ministère actif.

Aux amateurs

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

CANADIEN DES ETATS-UNIS

VOLÉ PAR LA BANDE DE LA RUE JACQUES CARTIER

La fameuse bande de la rue Jacques-Cartier recommence à faire parler d'elle Les chefs, qui avaient été emprisonnés, sont de nouveau en liberté et ils en profitent.

Voici les derniers exploits qui ne manquent pas d'audace.

Un nommé Louis Venne arrivait des Etats-Unis pour passer quelques jours à Montréal. Il lui prit fantaisie de fêter son retour au pays natal et il ne tarda pas à faire de nombreuses connaissances dans les hôtels.

Tout à coup Venne s'aperçut qu'on lui avait volé $80. Il était alors dans une buvette de la rue Jacques-Cartier. Il se rendit sans retard à la station de police et raconta toute son histoire. La police comprit tout de suite qu'il était tombé aux mains de la terrible bande de la rue Jacques Cartier.

L'un des membres de la bande, un nommé Xavier Charest, bien connu de la police comme pilier d'une maison malfamée, a été mis en état d'arrestation par le constable Richard. Charest est sorti du pénitencier de Saint-Vincent de Paul il y a un mois environ. Il venait de purger une sentence de trois ans pour vol de grand chemin.

Hier matin, le constable Lauzon rencontrait sur la rue Craig, un des associés de Charest, le nommé Louis Mainville, de la même profession. Mainville était assez ivre pour devenir dangereux. Il l'a prouvé d'ailleurs en menaçant Lauzon d'un revolver chargé. L'homme de police s'est élancé sur lui, mais Mainville, après avoir jeté son arme à feu dans une ruelle a pris la fuite. Il n'a été rejoint que sur la rue Notre-Dame, près de la gare Dalhousie. On a dû faire mander la voiture de patrouille, vu que le prisonnier, qui est un rude gaillard, commençait à donner un peu trop de fil à retordre au constable Lauzon et à certains cochers de place qui lui avaient prêté main forte.

Au poste central, Mainville a été trouvé en possession de plusieurs cartouches, d'un couteau à ressort, mais de peu d'argent. Afin de lui donner le temps de cuver son vin, le prisonnier ne sera traduit en justice que cet après-midi.

Souvenir

Le public ne devrait pas perdre l'occasion d'aller voir le " plateau souvenir " en argent, représentant la Place d'Armes, ouvrage unique dans son genre, offert en vente par la maison Simpson, Hall, Miller & Cie, 1794 rue Notre-Dame. 241—jno

" QU'EST-CE QUE LA BEAUTE ? "

QUESTION D'UN AVEUGLE !

Répond Aristote. Mais madame Sherwood prétend que c'est de la "dynamite," dans son article qui ouvre les intéressantes pages du *Cosmopolitan*, numéro de juillet. La beauté est toujours un sujet des plus agréables à traiter, et la magnifique dissertation qu'en fait Mme Sherwood est on ne peut plus intéressante. Le numéro de juillet du *Cosmopolitan* renferme plusieurs historiettes, deux articles de voyage et autres matières formant en tout une jolie brochure de 128 pages.

Ce numéro marque la fin de la première année du *Cosmopolitan* ; nous avons déjà annoncé la réduction du prix d'abonnement à $1 50 par année. Nous avons reçu nombre de conseils, et quantité de prédictions désagréables nous ont été faites durant l'année qui vient de s'écouler. La qualité de notre journal, prétendait-on, allait souffrir de cette réduction On allait jusqu'à dire que le format actuel allait changer. Heureusement, rien n'en a été ; les articles sont toujours excellents. Ce magazine imprimé, pour six mois, forme un million quatre cent dix-neuf mille copies. Nous faisons actuellement agrandir nos bureaux, pour répondre au succès croissant de cette entreprise Cet édifice aura 279 pieds de longueur par 76 de largeur ; il sera le mieux éclairé et le mieux aéré de tous les édifices du monde entier, ayant 160 larges fenêtres, doubles de la grandeur des fenêtres ordinaires.

PELERINAGE A STE-ANNE DE BEAUPRÉ

SOUS LA DIRECTION DES RR. PP. OBLATS

Pour les messieurs : le 4 août, à 5 hrs p.m. 226-3 f p s

LES CHINOIS

AGENTS AMERICAINS EN VILLE

Des agents américains sont arrivés à Montréal hier pour s'enquérir de la véracité des faits que le *N. Y. World* a signalés aux autorités.

D'après ce journal, dont les reporters ont pendant quinze jours joué le rôle d'espions, il paraît qu'il existait une entente entre le C. P. R., le Vermont Central et certains Chinois de Montréal pour passer en contrebande aux Etats-Unis des fils du Céleste Empire.

Le gouvernement américain a envoyé ses agents avec mission de faire enquête à ce sujet.

M. D. McNicoll, du C. P. R, dit qu'il n'y a rien de fondé dans toute cette affaire.

Cadeaux de noces

Ne pas oublier que la maison la mieux assortie en articles en verre coupé, saladiers " Dalton ", lampes, pendules de fantaisie, et tous les présents les plus élégants et les mieux finis comme cadeaux de noces, est celle de MM. Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

PENIBLE ACCIDENT

DEUX OUVRIERS ENSEVELIS SOUS LES DEBRIS D'UNE MAISON

Un pénible accident a eu lieu, hier, à l'encoignure des rues Saint-Dominique et Mont-Royal.

Des ouvriers étaient occupés à lever une maison à l'aide de grues à vis placées sous les solives. Au moment où les ouvriers se disposaient à commencer l'opération, un des côtés de la bâtisse céda et une partie du mur s'effondra. Tous les ouvriers se sauvèrent, à l'exception de deux qui sont restés ensevelis sous les décombres. L'un d'eux, Arthur Simoneau, est sain et sauf. L'autre, Isaie Boyer, 367 rue Rivard, a été retiré, mais il avait la jambe droite fracturée. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame par ambulance.

La maison endommagée appartient à M. Charpentier.

A. S. BROSSEAU, L. D. S.,
CHIRURGIEN-DENTISTE

Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 54-1a

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FERRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHCIES.

SUPPLICE DU FOUET

SERA ADMINISTRE VENDREDI

C'est vendredi de cette semaine que Narcisse Plante dit Picard, recevra les 15 coups de fouet auquel il a été condamné.

Trois semaines avant de sortir de prison, il en recevra encore quinze autres.

La peine du fouet est réellement un des plus violents supplices que l'on puisse imposer à un criminel.

Presque chaque journal quotidien ou hebdomadaire publié à Montréal s'accorde à dire que les vins de $3 et $4 de la Compagnie des Vins de Bordeaux sont d'une qualité étonnante. 255—6

INCENDIE

PERTES CONSIDERABLES

Hier matin, un incendie s'est déclaré dans les écuries et les hangars de M. D. Tracy, rue de la Ferme, quartier Sainte-Anne.

En peu de temps tout n'était qu'un amas de ruines, en dépit du travail de la brigade

Les pertes s'élèvent à environ $5,000.

Un cheval a aussi péri dans les flammes.

PARC NOHMER

(Cette semaine, après-midi 3 h., soir 8 h., attractions de New-York)

DARIGO, le grand équilibriste.
Mlle MARGUERITE BRAATS, jongleuse.
Mlle LIZZIE BRAATS, équilibre sur piédestal.
Mlle CARLINI, avec une troupe de singes et chiens dressés.
BASCO et ROBERTS, les inimitables bouffons sur la trapèze.
Musique choisie.—Admission, 10 cents. 254-5

COMMISSAIRES DES INCENDIES

Enquête

Les commissaires des incendies ont siégé hier. Ils ont tenu une enquête au sujet du feu qui a eu lieu au restaurant Bongeant, coin de la rue Saint-Jacques et de la côte Saint-Lambert.

La preuve a démontré que le feu a éclaté d'une façon accidentelle dans la cave. Pertes $150 ; assurances $2,500.

Depuis 1857 jusqu'à nos jours, MM. Heintzman & Co, les célèbres fabricants de pianos de Toronto, ont reçu les plus hautes récompenses à toutes les expositions auxquelles ils ont envoyé leurs instruments. M. C. W. Lindsay, 2268, 2270 et 2272 rue Sainte-Catherine, a en magasin un assortiment de choix de ces célèbres pianos, dont les prix sont des plus raisonnables, pour argent comptant ou payable mensuellement. 255—1

TOMBEREAU RENVERSE

DEUX FEMMES BLESSEES

Hier après-midi, deux femmes revenant du marché s'en allaient assises dans un tombereau, en conjecturant sur les éventualités de la fortune.

Vis-à-vis la gare Bonaventure le tombereau chavira et les deux femmes furent précipitées sur le dur pavé.

L'une Mme George Grenier, 47 ans, domiciliée au No 169 de la rue Lafontaine, reçut des blessures au cuir chevelu et à la bouche ; l'autre, Mme Télesphore Emond, rue Iberville, reçut des contusions dans le dos.

Toutes les deux ont été transportées à l'hôpital Notre-Dame.

Souvenir

Le public ne devrait pas perdre l'occasion d'aller voir le " plateau souvenir " en argent, représentant la Place d'Armes, ouvrage unique dans son genre, offert en vente par la maison Simpson, Hall, Miller & Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

REVUE JUDICIAIRE

EN APPEL

M. Tardivel en appelle du jugement rendu par le juge Jetté dans sa cause avec M. Sauvalle, de la *Patrie*

ACTION EN DOMMAGES

M. A. Chicoyne poursuit M. A Racicot en dommages pour un montant de $500, pour avoir tenu sur son compte des propos injurieux.

Juges, avocats, banquiers et marchands de Montréal ont visité les caves de la Compagnie des Vins de Bordeaux, No 30 rue Hopital, et tous déclarent leur Claret de $3.00 et $4.00 une excellente valeur. 255—6

Compagnie Française Transatlantique

Liste des passagers de cabine embarqués à bord du paquebot " La Normandie ", de New-York pour le Havre, samedi, 7 juillet 1894 :

Dame M. G de Burdeau et servante, delle Louisa Brono, delle Adelina Couchot, M S Durel, Benjamin Delahaef, Achille Fougnette, M Hanville et dame, M Perfecto Lacoste et dame, Révds Leclerc et Lessard, Aug Laurent, delle Blanche Leclerc, dame Mary Moore, dame N A Marchand, delle Bessie Marchand, Dr Myers, Louis E Phipps, Clarence A Phipps, M Quertimont et dame, Rév J F Roche, Rév J Riols, M C Shaw, dame E G Sanford, delle Mary E Sanford, Sœur Louise, Sœur Amélie, Sœur Geneviève, Sœur Marie, M H Scribner et dame, dame Geo L Thomas, delle Ida L Thomas, M Jules Verne, J K Wagner, delle H F Walsh, delle Walsh, M E M Welch.

MONGENAIS, BOIVIN ET CIE,
Agents,
338 rue Saint-Paul.
Montréal.

Désireux de faire participer tout le monde à des avantages extraordinaires, M. C. W. Lindsay, 2268, 2270 et 2272 rue Sainte-Catherine fera de grandes réductions sur ses pianos de n'importe quelle fabrique, en faveur de ceux de nos lecteurs qui veulent s'en procurer. 225—1.

Exécuteurs testamentaires

Les exécuteurs du testament de feu James Burnett sont MM. D. Colson, John Turnbull et Robert Reford.

Il est à peu près certain que Burnett a laissé une fortune de un million de dollars.

Aux amateurs

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

J. G. A. Gendreau chirurgien-dentiste

20 rue Saint-Laurent Montréal. Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
Téléphone Bell 2818. 240-1an

MORT DE GRENIER

ENQUETE DU CORONER

Le coroner a tenu une enquête, hier matin, à la morgue, sur le corps de Elias Grenier, journalier, demeurant rue Lafontaine.

Grenier s'est noyé lundi matin vis-à-vis la fabrique de coton à Hochelaga, en déchargeant des ballots de foin à bord d'un navire.

Le corps a été repêché au pied de la rue Moreau.

Grenier travaillait avec plusieurs autres débardeurs. Il transportait des ballots de foin de la barge " Oscar " à bord d'un vapeur océanique.

La barge était trop loin du navire, quelques ballots sont tombés dans la rivière entraînant le malheureux Grenier.

Le jury, après quelques minutes de délibération, a rendu le verdict suivant : " Noyé parce que la barge sur laquelle le défunt travaillait n'avait pas été assez approchée du navire, ni assez éclairée par le capitaine Delisle ; mais nous ne croyons pas que le dit capitaine ait pour cela commis un homicide involontaire criminel.

Sommaire du "Monde Illustré" de cette semaine

Texte :—Causerie : Miettes d'histoire et de littérature, par E Z. Massicotte — Carnet du *Monde Illustré*.—La mort du sultan du Maroc.—Les forçats de lettres par Alexandre Dumas, fils.—Attentat contre M. Crispi.—Etymologie : Cap de Chate, par P.-G. R —Au sortir du bal, par Laure Conan.—La légende de Saint-Kevin, par Alfred des Essarts —Un petit oiseau du bon Dieu, par René.—Nécrologie—Primes du mois de juin.—Poésie : La belle saison, par Ai-Giou —Un drame ignoré, par Pedro.—Curiosités scientifiques, par Fulbert Dumonteil.—La Louisiane—Un conseil par semaine. — La mode, par Colette. — Les oiseaux, par Simon Dasch.—Le coin des enfants : L'avare guéri (avec gravure), par Victorien Aury ; Petite leçon d'histoire naturelle.—Les jeux d'Echecs et de Dames.—Choses et autres.—Feuilleton : Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

Gravures.—M S M. Muley-Abdul-Aziz, le nouveau sultan du Maroc —Rome : Attentat contre M. Crispi, premier ministre du gouvernement italien.—La mort du sultan du Maroc : Le sultan Muley-Hassan ; Le grand-vizir ; Le sultan en carrosse ; Une réception au palais royal ; La mobilisation des saphis —A travers le Canada, Mattawa, Ont : La navigation sur le lac Kippawa ; Le poste Kippawa.

Abonnement : Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois..... 1 00

BERTHIAUME & SABOURIN,
Place Jacques-Cartier, Montréal.

Funérailles de M. Burnett

Hier après-midi ont eu lieu les funérailles de M. James Burnett, courtier, de Montréal.

Le convoi funèbre est parti de la résidence du défunt, avenue Ontario, et s'est rendu à l'église presbytérienne où un service religieux a été chanté par le Rév. Dr Barclay.

Le deuil était conduit par M. James Burnett, fils du défunt, M. Alex. Ewan et M. Alex Mitchell.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué les Révérends Drs Ellegoode et Norton, sir Joseph Hickson, J H Peck, R D Angus, Duncan McIntyre, E B Greenshields, W B Ross, W W Watson, Robt Meighen, J Murray Smith, Hugh McClellan, Jonathan Hodgson, George Lightbound, capt John Low, H S Macdougall, G W Hamilton, John Low, L J Forget, F W Barlow, H A Budden, A C Clark, Alton F Clerk, J Try Davies, G C Dunlop, W I Fenwick, R Forget, J G Grant, J L Marler, W McKenzie, J R Meeker, C Meredith, R Meredith, A W Morris, F Nash, J Nichols, W R Oswald, A Paterson, A F Riddel, H C Scott, H G Strathy, J A L Strathy, G W Simpson, G Smithers, W J Turpin, A A Wilson, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Mont-Royal.

SOCIETE DE PROTECTION

DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'assemblée mensuelle de la société de protection des femmes et des enfants a eu lieu hier sous la présidence de M. F. E. Grafton.

Membres présents MM. Walter Drake, Charles Alexander, J. C. Simpson, E. Ames, Révérend E. McManus et M. Marshall.

Le fait que les asiles d'aliénés refusent d'admettre des incurables a été porté à la connaissance des membres de la société

Le secrétaire avait écrit à ce sujet au premier ministre, l'honorable L. O. Taillon. Celui-ci lui a répondu que les autorités des asiles en agissant ainsi n'avaient fait que se conformer à l'esprit de la loi.

M. le président émit l'opinion qu'il devrait y avoir une exception pour les aliénés qui n'ont ni parents, ni amis.

Plusieurs autres questions de moindre importance ont été discutées, telle que d'éloigner les enfants des abattoirs, faire enlever les gravures obcènes, immorales qui ornent certaines vitrines, etc.

Si vous Devez Rayer Le ~~Saindoux~~

et si vous êtes obligé, comme des milliers d'autres, de vous abstenir de tout aliment dans la préparation duquel il entre, et de ne rien manger ayant été préparé au saindoux, ceci vous rappellera qu'il existe une graisse végétale, propre, délicate et saine pour le remplacer. Si vous employez la

Cottolene

à la place du saindoux, vous pourrez manger des tartes, de la pâtisserie et d'autres "bonnes Choses" sans crainte de conséquences dyspeptiques. Le moment est venu de notre délivrance du saindoux et de ces effets malfaisants. Achetez-en un seau, essayez là dans votre propre cuisine et vous serez convaincu. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres

Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montreal.

D. DUGAS
Ferblantier, Plombier et Couvreur
1441 rue Sainte-Catherine
Spécialité : couvertures et corniches. Pompe de sondules de gaz et de vapeur. Ouvrage exécuté avec soin et à des prix très modérés. Assortiment de poêles et placières constamment en mains. Résidence No 297 rue Panet. 220—3m

TRENTE ANNÉES.

JOHNSTON, N.B., le 11 Mars, 1889.
" J'étais tourmentée, pendant trente années, de douleurs de côté qui allaient augmentant et devinrent très pénibles. L'usage de
L'HUILE ST.-JACOB.
m'a guérie complètement. Je lui rends tout éloge."
MME. WM. RYDER.
" C'est ça ! C'est l'huile St.-Jacob qui l'a fait."

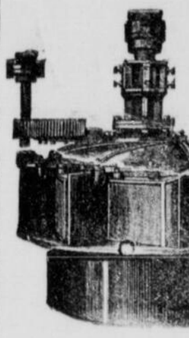

Wm. KENNEDY & Fils
OWEN SOUND, Ont.
INGENIEURS MECANICIENS et Entrepreneurs
Seuls Fabricants au Canada de
TURBINES
VERTICALES ET HORIZONTALES
"New AMERICAN"
Puissantes, économiques et durables. Elles ne sont pas surpassées quant à leur efficacité générale. Ce sont les meilleures roues hydrauliques pour mettre en mouvement les machines électriques. On s'occupe spécialement de la disposition et de la fabrication des Lourds Appareils de qualité supérieure, des Arbres de couche, Poulies, etc., pour les Usines à l'électricité, où l'eau est le pouvoir moteur. 116-1an

Aux Faux Minérales Francaises

La Ruine des Importateurs—Grande Baisse de Prix

Albéric Durand, 1964 Notre-Dame, Montréal

L'Eau de Vichy "Source La Perle," Eau incomparable par ses qualités et ses vertus. La caisse de 50 bouteilles..... $8.00
La reine des Eaux Gazeuses de France "St-Alban." La caisse de 50 bouteilles..... 7.50
Eau de Couzan, gazeuse, ferrugineuse. La caisse de 50 bouteilles..... 7.00
Vals, Vals, Vais, "Source Victoria," guérit anémie et affaiblissement du sang. Eau incomparable..... 8.00

ENVOYEZ TOUS VOS ORDRES
CONDITIONS SPECIALES POUR GROSSES QUANTITES

MONTREAL, JUILLET 1894

BULLETIN MENSUEL DES POSTES

SOMMAIRE.

VOIES FERREES

DIRECTION.	Malles fermées		Malles livrables		
	A M	P. M.	A M	P. M.	
GRAND TRONC.					
Montréal et Toronto	8 00	4 45	9 30		00

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

Fondé en 1826
Par Augustin Norbert Morin et Ludger Duvernay

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel
PAR
EUSEBE SENECAL

JOSEPH TASSÉ, Directeur

Edition quotidienne, livrée à domicile ... $6 00
Edition quotidienne, par la poste $5 00
Edition hebdomadaire de 8 pages $1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, 1ère insertion.
5 cents la ligne les insertions subséquentes.
Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne.
Naissances, mariages et décès, 25 cents pour trois lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutés dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à
LA MINERVE,
Montréal.
TELEPHONE No 324.

CANADA

MONTREAL 11 JUILLET 1894

LETTRE APOSTOLIQUE

Aux Princes et aux Peuples de l'univers

LEON XIII, PAPE

(Suite et fin.)

Nous commençons par ce qui touche à la dignité et au rôle de l'Eglise. L'Eglise reprendrait le rang d'honneur qui lui est dû ; et libre et respectée, elle poursuivrait sa route, semant autour d'elle la vérité et la grâce. Il en résulterait pour la société les plus heureux effets : car, établie de Dieu pour instruire et guider le genre humain, l'Eglise peut s'employer plus efficacement que personne à faire tourner au bien commun les plus profondes transformations des temps, à donner la vraie solution des questions les plus compliquées, à promouvoir le règne du droit et de la justice, fondements les plus fermes des sociétés.

Ensuite, il s'opérerait un rapprochement entre les nations, chose si désirable à notre époque pour prévenir les horreurs de la guerre.—Nous avons devant les yeux la situation de l'Europe. Depuis nombre d'années déjà, on vit dans une paix plus apparente que réelle. Obsédés de mutuelles suspicions, presque tous les peuples poussent à l'envi leurs préparatifs de guerre. L'adolescence, cet âge inconsidéré, est jetée, loin des conseils et de la direction paternelle, au milieu des dangers de la vie militaire. La robuste jeunesse est ravie aux travaux des champs, aux nobles études, au commerce, aux arts, et vouée pour de longues années au métier des armes. De là d'énormes dépenses et l'épuisement du trésor public ; de là encore, une atteinte fatale portée à la richesse des nations, comme à la fortune privée ; et on en est au point que l'on ne peut porter plus longtemps les charges de cette paix armée. Serait-ce donc là l'état naturel de la société ? Or, impossible de sortir de cette crise, et d'entrer dans une ère de paix véritable, si ce n'est par l'intervention bienfaisante de Jésus-Christ. Car, à réprimer l'ambition, la convoitise, l'esprit de rivalité, ce triple foyer où s'allume d'ordinaire la guerre, rien ne sert mieux que les vertus chrétiennes, et surtout la justice. Veut-on que le droit des gens soit respecté, et la religion des traités inviolablement gardée : veut-on que les biens de la fraternité soient resserrés et raffermis : que tout le monde se persuade de cette vérité, que *la justice élève les nations.*

A l'intérieur, la rénovation dont Nous parlons donnerait à la sécurité publique des garanties plus assurées et plus fermes que n'en peuvent fournir les lois et la force armée. Tout le monde voit s'aggraver de jour en jour les périls qui menacent la vie des citoyens et la tranquilité des Etats : et à qui pourrait douter de l'existence des factions séditieuses, conspirant le renversement et la ruine des sociétés, une succession d'horribles attentats a dû certainement ouvrir les yeux. Il s'agite aujourd'hui une double question : la question *sociale* et la question *politique*, et l'une et l'autre assurément fort graves. Or, pour les résoudre sagement et conformément à la justise, si louables que soient les études, les expériences, les mesures prises, rien ne vaut la foi chrétienne réveillant dans l'âme du peuple le sentiment du devoir et lui donnant le courage de l'accomplir.—C'est en ce sens qu'il n'y a pas longtemps, Nous avons spécialement traité de la question sociale, Nous appuyant tout à la fois sur les principes de l'Evangile et sur ceux de la raison naturelle.

Quant à la question *politique*, pour concilier la liberté et le pouvoir, deux choses que beaucoup confondent en théorie et séparent outre mesure dans la pratique, l'enseignement chrétien a des données d'une merveilleuse portée. Car ce principe incontestable une fois posé, que quelle que soit la forme du gouvernement, l'autorité émane toujours de Dieu, la raison, incontinent, reconnaît aux uns le droit légitime de commander, impose aux autres le droit corrélatif d'obéir. Cette obéissance d'ailleurs ne peut préjudicier à la dignité humaine, puisque, à proprement parler, c'est à Dieu que l'on obéit plutôt qu'aux hommes ; et que Dieu réserve *ses jugements les plus rigoureux à ceux qui commandent*, s'ils ne représentent pas son autorité, conformément au droit et à la justice. D'autre part, la liberté individuelle ne saurait être suspecte ni odieuse à personne. Car absolument inoffensive, elle ne s'éloignera pas des choses vraies, justes, en harmonie avec la tranquillité publique.—Enfin, si l'on considère ce que peut l'Eglise, en sa qualité de mère et médiatrice des peuples et des gouvernants, née pour les aider les uns et les autres de son autorité et de ses conseils, on comprendra combien il importe que toutes les nations se résolvent à adopter, sur les choses de la foi chrétienne, un même sentiment et une même profession.

Pendant que Notre esprit s'attache à ces pensées, et que Notre cœur en appelle de tous ses vœux la réalisation, Nous voyons là-bas, dans le lointain de l'avenir, se dérouler un nouvel ordre de choses ; et Nous ne connaissons rien de plus doux que la contemplation des immenses bienfaits qui en seraient le résultat naturel. L'esprit peut à peine concevoir le souffle puissant qui saisirait soudain toutes les nations, et les emporterait vers les sommets de toute grandeur et de toute prospérité, alors que la paix et la tranquillité seraient bien assises, que les lettres seraient favorisées dans leur progrès, que parmi les agriculteurs, les ouvriers, les industriels, il se fonderait sur les bases chrétiennes que nous avons indiquées, de nouvelles sociétés capables de réprimer l'usure, et d'élargir le champ des travaux utiles.

La vertu de ces bienfaits ne serait pas resserrée aux confins des peuples civilisés, mais elle les franchirait et s'en irait au loin, comme un fleuve d'une surabondante fécondité. Car, il faut considérer ce que Nous disions en commençant, que des peuples infinis attendent, d'âge en âge, qui leur portera la lumière de la vérité et de la civilisation. Sans doute, en ce qui concerne le salut éternel des peuples, les conseils de la sagesse divine sont cachés à l'intelligence humaine : toutefois, si de malheureuses superstitions règnent encore sur tant de plages, il faut l'imputer, en grande partie, aux querelles religieuses. Car autant que la raison humaine en peut juger par les événements, il paraît évident que c'est à l'Europe que Dieu a assigné le rôle de répandre peu à peu sur la terre les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les commencements et les progrès de cette belle œuvre, héritage des siècles antérieurs, marchaient à d'heureux accroissements, quand soudain, au seizième siècle, éclata la discorde. Alors la chrétienté se déchira elle-même dans des querelles et des dissensions ; l'Europe épuisa ses forces dans des luttes et des guerres intestines ; et, de cette période tourmentée, les expéditions apostoliques subirent le fatal contre-coup. Les causes de la discorde étant à demeure parmi nous, quoi de surprenant qu'une très grande partie des hommes s'adonnent encore à des coutumes inhumaines et à des rites réprouvés par la raison ? Travaillons donc tous, avec une égale ardeur, à rétablir l'antique concorde au profit du bien commun. A la restauration de cette concorde, aussi bien qu'à la propagation de l'évangile, les temps que nous traversons semblent éminemment propices ; car jamais le sentiment de la fraternité humaine n'a pénétré plus avant dans les âmes, et jamais aucun âge ne vit l'homme plus attentif à s'enquérir de ses semblables pour les connaître et les secourir : jamais non plus on ne franchit avec une telle célérité les immensités des terres et des mers : avantage précieux non seulement pour le commerce et les explorations des savants, mais encore pour la diffusion de la parole divine.

Nous n'ignorons pas ce que demande de longs et pénibles travaux l'ordre de choses dont Nous voudrions la restauration ; et plus d'un pensera peut-être que Nous donnons trop à l'espérance et que Nous poursuivons un idéal qui est plus à souhaiter qu'à attendre. Mais Nous mettons tout notre espoir et toute notre confiance en Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, Nous souvenant des grandes choses que put accomplir autrefois la folie de la Croix et de sa prédication, à la face de *la sagesse de ce monde*, stupéfaite et confondue.

Nous supplions en particulier les princes et les gouvernants, au nom de leur clairvoyance politique et de leur sollicitude pour les intérêts de leurs peuples, de vouloir apprécier équitablement Nos desseins et les seconder de leur bienveillance et de leur autorité. Une partie seulement des fruits que Nous attendons parvint-elle à maturité, ce ne serait pas un léger bienfait, au milieu d'un si rapide déclin de toutes choses, quand le malaise du présent se joint à l'appréhension de l'avenir.

Le siècle dernier laissa l'Europe fatiguée de ses désastres, tremblant encore des convulsions qui l'avaient agitée. Ce siècle, qui marche à sa fin, ne pourrait-il pas en retour transmettre comme un héritage, au genre humain, quelques gages de concorde et l'espérance des grands bienfaits que promet l'unité de la foi chrétienne.

Qu'il daigne exaucer nos vœux, ce Dieu riche en miséricorde, qui tient en sa puissance les temps et les heures propices, et que, dans son infinie bonté, il hâte l'accomplissement de cette promesse de Jésus-Christ : " Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur."

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXe jour de juin de l'année MDCCCXCIV, de Notre Pontificat, le XVIIe.

Leon XIII, Pape.

Sauvalle vs Tardivel

Y aura-t-il Appel ?

Le *Courrier du Canada* est loin d'être satisfait de l'arrêt prononcé par le juge Jetté dans la cause de Sauvalle *vs* Tardivel. L'on pourra en juger par quelques extraits :

Toutes nos sympathies à notre confrère de la *Vérité*.

Nous n'entendons pas discuter la valeur intrinsèque de ce jugement. Il peut être correct au point de vue strictement légal, de même qu'il pourrait être déclaré erroné par un tribunal supérieur. La glorieuse incertitude de la loi laisse bien souvent place au doute dans les questions de jurisprudence.

Mais c'est un autre aspect de la question qui nous frappe en ce moment. M. Tardivel est condamné pour avoir accolé au nom de M. Sauvalle l'épithète de méthodiste dans les circonstances que l'on sait. Et le jugement dit :

" Attendu qu'il est établi en preuve que le demandeur est catholique et une l'affirmation contraire du journal la *Vérité*, dans son article du 8 octobre 1892, lui a fait un tort considérable ".

Le demandeur est catholique, soit ; mais c'est un catholique qui porte ses filles à l'église méthodiste .....

Qu'un tel homme ne soit pas méthodiste, c'est parfait. Mais quel catholique est il ? Et comment peut-il se prétendre insulté, si quelqu'un lui conteste un titre dont il fait si bon marché ?

Encore une fois, nous ne discutons pas le jugement. Nous faisons ressortir un des aspects du cas qui l'a provoqué.

Nous ignorons s'il y aura un appel.

M. Tardivel qui est la victime, le prend naturellement sur un ton beaucoup plus vif que le *Courrier*.

Il dit qu'il est injustement frappé, que les dommages-intérêts et tous les frais auxquels il est condamné s'élèvent à environ cinq cents piastres, la moyenne de la gagne annuelle des quinze premières années de sa vie de journaliste, que les hasards de la politique ont donné à M. Jetté le pouvoir de le dépouiller injustement d'une année de salaire pour la donner à maître Sauvalle et à son avocat qui n'y ont aucun titre quelconque, que c'est la première fois qu'un tribunal de son pays ait tenté de flétrir son caractère d'homme intègre, etc., etc.

Après avoir cité le texte du jugement, M. Tardivel rappelle les circonstances qui ont donné lieu à cette poursuite. Nous lui cédons la parole :

C'était en octobre 1892. Le *Canada-Revue*, dont M Sauvalle était alors rédacteur en chef, faisait rage contre le clergé catholique, contre l'Eglise elle-même, contre ses institutions, contre le sacrement de pénitence.

M. le juge Jetté prétend qu'il n'y a rien dans les écrits du *Canada-Revue* à cette époque qui pût faire supposer qu'ils n'avaient pas un *catholique* pour auteur ! Un peu de *mécontentement*, si vous voulez, de l'irritation, même une certaine *violence* ; mais rien, absolument rien d'anticatholique !

Puisqu'il faut supposer que M. Jetté a lu ces écrits avant de les apprécier ainsi, cette expression d'opinion sur le caractère des articles du *Canada-Revue* a lieu de m'étonner. Je vais justifier mon étonnement en remettant sous les yeux de mes lecteurs quelques-unes des phrases où, selon M. Jetté, le rédacteur du *Canada-Revue* " donnait à entendre qu'il était catholique ". Lisez bien, s'il vous plait :

" Il faut que le père de famille établisse, lui aussi, son droit à la confession et qu'il l'applique pour savoir ce qui s'est échangé entre les siens et le prêtre " (*Canada-Revue* du 10 septembre 1892).

Attaque directe contre le sacrement de pénitence, tentative de supprimer virtuellement la confession, dirent tous les catholiques.

Simple mécontentement, donnant clairement à entendre que celui qui tient ce langage se considère catholique, dit M. Jetté.

Citons encore le *Canada Revue* :

" Faites confesser les femmes par des religieuses et vous verrez le nombre des prêtres diminuer sensiblement ! les vocations religieuses se feront rares ". (*Canada-Revue*, même date).

Insinuation horriblement calomniatrice et pornographique, s'écrièrent tous les catholiques.

Quelques traces d'irritation, mais, au fond, rien qui puisse mettre en doute la catholicité de l'auteur, dit M. Jetté.

Autre citation :

" Qu'avons-nous besoin aussi de toutes ces congrégations de femmes ? Elles sont présidées et dirigées par un *bon* père qui finit toujours par se faire prendre dans une sale affaire ".—(*Canada-Revue*, même date).

Attaque abominable digne d'un Chiniquy, dirent tous les catholiques.

Langage un peu violent, il faut l'admettre, soupire M. Jetté, mais, après tout, c'est ainsi que l'on écrit quand on veut donner à entendre qu'on est catholique.

Je pourrais multiplier les citations de ce genre

C'est pendant que le *Canada-Revue* vomissait ces injures incroyables contre nos prêtres et nos religieuses, injures que ni le *Witness*, ni le *Mail*, ni même l'*Aurore* n'auraient osé répéter, que le *True Witness*, journal catholique de Montréal, nous arrivait avec la nouvelle que M. Paul-Marc Sauvalle faisait baptiser ses enfants à l'église méthodiste française.

Est-il au monde un homme sérieux, à part M. le juge Jetté, qui dira que, dans de telles circonstances, je n'était pas justifié de croire que M. Sauvalle était réellement protestant, et même protestant très haineux, très acharné contre l'Eglise ? On le sait, M. Sauvalle n'est pas Canadien-français, mais Français ; et l'on sait également qu'en France il y a un certain nombre de protestants.

J'ai donc appelé M. Paul-Marc Sauvalle *méthodiste*, dans la *Vérité* du 8 octobre 1892

C'était une erreur de fait. Dans le numéro du *Canada-Revue* portant la même date, savoir le 8 octobre, numéro que je n'avais donc pu voir lorsque j'ai écrit le mot *méthodiste*, M. Sauvalle donna l'*explication* que l'on sait : il se déclara catholique, mais avoua que " ses enfants ont suivi la religion de leur mère qui est protestante."

Cette *explication*, je me suis empressé de la reproduire intégralement dans le numéro suivant de la *Vérité*, savoir le numéro du 15 octobre, avant qu'il me fût connu que M. Sauvalle devait me poursuivre. J'ai l'ai donc reproduite, non par crainte, mais par amour de la justice. Je voulais rétablir les faits exactement devant mes lecteurs ; je ne voulais pas leur laisser supposer un instant que M. Sauvalle fût autre chose que ce qu'il était réellement : un homme qui se déclare catholique mais qui livre ses enfants à l'hérésie et qui est rédacteur en chef d'un journal qui attaque l'Eglise et le clergé comme peu de protestants l'attaquent.

M. Jetté ne me tient aucun compte de cet acte de loyauté dans la polémique, de ce acte qui prouve clairement que je ne voulais dire sur le compte de mon adversaire que la plus stricte, la plus scrupuleuse vérité. Loin de m'en tenir compte, il déclare formellement que cet acte est de nulle valeur, attendu que les commentaires qui accompagnent la reproduction de cette explication de M. Sauvalle " en détruisent absolument l'effet." Cette prétention est insoutenable. L'*effet* proposé était de faire connaître à mes lecteurs exactement le cas de M. Sauvalle tel que lui-même le formulait. Du moment que j'ai reproduit ses paroles textuellement et intégralement, cet effet a été obtenu.

Je ne devais pas à M. Sauvalle une rétractation dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, c'est-à-dire des excuses accompagnées de l'expression d'un regret ; car je maintiens, en dépit du jugement de M. Jetté, que le langage que tenait le *Canada-Revue*, joint au fait publiquement admis que M. Sauvalle faisait baptiser ses enfants dans l'hérésie, me justifiait de croire qu'il était réellement protestant. Si je me suis trompé, c'est sa faute. Je ne lui devais donc qu'une simple *rectification*. Cette rectification, il l'a eue amplement, puisque j'ai mis, sans hésiter, sous les yeux de mes lecteurs sa propre explication.

Quant aux *commentaires* dont j'ai accompagné la reproduction de cette explication, non seulement ils ne détruisent pas l'*effet* de la rectification, puisqu'ils ne pouvaient pas empêcher mes lecteurs de connaître exactement le cas de M. Sauvalle, mais ils sont parfaitement justifiables en eux-mêmes. M. Jetté ne peut pas ignorer que l'appréciation d'un fait admis, quelque sévère que soit cette appréciation, ne saurait jamais constituer un libelle. Un homme admet publiquement qu'il a incendié la maison de son voisin ; j'ai parfaitement le droit de lui dire : monsieur, ce que vous avez fait là est affreux ; c'est bien pis que si vous aviez tué son cheval.

J'ai dit que le cas de M. Sauvalle *catholique* faisant baptiser ses enfants dans l'hérésie était pire que le cas que j'avais d'abord supposé. M. Jetté est-il prêt à dire le contraire ? Est-il prêt à soutenir carrément, comme il l'insinue, que le cas d'un catholique livrant ses enfants à l'hérésie, de propos délibéré, n'est pas pire que celui d'un protestant qui élève les siens dans l'erreur où il est né et où peut-être ses ancêtres sont nés depuis des générations ? M. Jetté n'oserait pas soutenir une doctrine aussi monstrueuse, car il sait qu'un protestant qui élève ses enfants dans le protestantisme peut être de bonne foi, tandis que le catholique qui livre les siens à l'erreur ne peut pas l'être. C'est là une vérité élémentaire ; et parce que, usant de mon droit, je l'ai formulée, tout en reproduisant l'explication de M. Sauvalle, M. Jetté me refuse tout le bénéfice de ma prompte et complète rectification qui, aux yeux de tout homme impartial, m'exonère de l'accusation d'avoir agi par malice.

Est-ce là de la justice ? Je laisse la réponse, sans crainte, à mes lecteurs et au public non prévenu contre moi.

" Que M. Sauvalle soit bon ou mauvais catholique, dit M. Jetté, ça ne me regarde pas plus que cela ne regarde le défendeur ".

Cela dépend du rôle que M. Sauvalle prétend jouer dans notre société. Je connais une foule de " mauvais catholiques " dont la conduite ne me regarde pas, parce que leur méchanceté ne dépasse pas les limites de la vie privée. Dieu les jugera, et je n'ai pas à m'en occuper. Mais quand les mauvais catholiques cherchent, par le moyen de la presse, à instiller leur venin dans d'autres âmes, à empoisonner toute une population, à semer partout la haine du clergé, le mépris de l'Eglise et des choses saintes, j'ai le droit et le devoir comme journaliste catholique, de crier au loup de toute la force de mes poumons, de frapper sur ces êtres malfaisants à tour de bras, de les forcer à reculer en leur faisant autant de mal que les moyens légitimes me permettent de leur faire. Et ce droit, je l'exercerai, ce devoir je l'accomplirai tant qu'il me restera une plume, une goutte d'encre et un pouce carré de papier ; je le ferai en dépit de tous les juges libéraux et de tous les jugements liberticides du monde entier.

M Jetté, toujours d'après le *Monde*, affirme que " de mauvais catholique à méthodiste, il y a une grande distance." Oui, une grande distance, la distance qui sépare un ennemi connu, franc, déclaré, un ennemi qui peut être de bonne foi et qu'on peut respecter tout en le combattant, avec un ennemi hypocrite, masqué, qui reste dans la place pour la mieux livrer.

L'Evangile de dimanche dernier commence par ces paroles :

" Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et au-dedans ce sont des loups ravissants."

Peut-on imaginer loup plus ravissant que le journaliste qui, tout en se proclamant catholique, publie les infamies contre les prêtres et les religieuses, que j'ai citées plus haut ? Il n'y a pas de tribunal assez tyrannique, pas d'amende assez forte pour m'empêcher de faire une guerre implacable à ces bêtes dévorantes et salissantes.

J'avais donc le droit et le devoir de frapper sur Marc Sauvalle avec toute la force que Dieu m'a donnée. Je ne lui devais qu'une chose : la justice. Je n'avais pas le droit de dire de lui autre chose que ce qui était strictement conforme à la vérité des faits. Trompé un instant sur un point, j'ai immédiatement et spontanément rétabli les faits devant mes lecteurs. Je ne dois donc rien à Marc Sauvalle. M. Jetté me condamne à payer quatre cents écus à Marc Sauvalle, et si Marc Sauvalle lui en eût demandé quatre mille, il est probable que M. Jetté m'aurait condamné à les payer.

Soit, je verserai à Marc Sauvalle ces quatre cents écus que je ne lui dois pas ; mais j'avertis M. le juge Jetté que lorsque j'aurai oublié cet incident, et longtemps après, cette somme dont il me dépouille contre toute justice lui pèsera encore lourdement sur la conscience.

Maintenant, ce mot *méthodiste* accolé un instant au nom de Marc Sauvalle et retiré aussitôt que j'ai pu le retirer, lui a-t-il causé le moindre *dommage* aux yeux de la loi ? C'est une mauvaise plaisanterie que de le prétendre. M. Sauvalle était à cette époque rédacteur au *Canadien*, en même temps que rédacteur en chef du *Canada-Revue*. J'en appelle à M. Tarte, bien qu'il soit mon adversaire déclaré. Est-ce ce mot de *méthodiste*, que j'ai accolé au nom de M. Sauvalle, le 8 octobre 1892, et que j'ai retiré le 15, qui a déterminé le renvoi de M. Sauvalle du *Canadien* ? M. Tarte, qui a du sens commun, et qui veut passer pour en voir, ne le dira pas. Une prétention aussi manifestement absurde peut être à sa place dans la bouche d'un Marc Sauvalle, mais incorporée dans un jugement de la cour Supérieure de la province de Québec, cela fait hausser les épaules de pitié.

Nous n'approuvons, bien entendu, tous les commentaires de M. Tardivel non plus que toutes les épithètes qui les assaisonnent, mais comme nous avons publié le jugement de Son Honneur, il est juste que le public connaisse aussi la réponse de l'accusé.

Dans un passage qui précède ce récit, M. Tardivel annonçait, contrairement à l'attente générale, qu'il n'y aurait pas appel du jugement

Je pourrais demander, dit-il, à un tribunal supérieur de reviser ce jugement qui m'atteint infiniment plus dans ma dignité personnelle que dans mes intérêts matériels ; mais j'ai des raisons particulières, que chacun peut deviner, de ne pas le faire. Je préfère en appeler tout simplement au tribunal de mes lecteurs. Quand ils auront lu le jugement qui m'atteint et les observations dont je le ferai suivre, ils resteront convaincus, je le sais, que je n'ai commis aucune injustice et que, par conséquent, je suis injustement frappé. Cela me suffit. Je pourrai ensuite verser mon année de salaire à M. Sauvalle et à son avocat d'un cœur allègre.

Rien n'est moins décidé cependant que les choses doivent rester là.

Si M. Tardivel manque d'argent pour se défendre, il est probablement des gens qui, partageant ou non ses opinions sur d'autres sujets, sympathiseront cette fois avec lui, et n'hésiteront pas à lui venir en aide pour soumettre la cause à un tribunal supérieur. Le *Courrier du Canada* se prononce en faveur de l'appel, et M. l'abbé Plamondon, de Québec, envoie une légère offrande à M. Tardivel dans l'espoir qu'il aura de nombreux imitateurs.

La Compagnie des Vins de Bordeaux embouteille 150 douzaines par jour, et cependant ne peut remplir ses ordres. Nous recommandons aux clients de nous faire parvenir leurs commandes à bonne heure.
30 rue Hôpital. 255-6

Les députés au parlement autrichien reçoivent comme traitement $4 par jour.

Le Parti Gentilhomme

Une nouvelle qui en prendra plus d'un par surprise. Le parti libéral serait devenu le parti des gentlemen ! Si oui, il a dû faire peau neuve, dira plus d'un.

Nous devons cette nouvelle, bien entendu, à la *Patrie*, qui est chargée de nous raconter les choses épatantes. Lisons :

Le parti libéral a encore une fois mérité son titre de parti de gentlemen, pour la façon généreuse dont il a accueilli la réélection de M. Corby dans Hastings-Ouest, sans opposition.

La conduite du parti libéral fait un note contraste avec le système de persécution organisé par les tories contre les députés ministériels, sous l'administration Mackenzie, qui avaient eu le malheur de tomber sous la coupe de l'Acte d'indépendance du parlement.

Si le parti libéral ne s'est pas opposé à la réélection par acclamation, de M. Corby, c'est que le député de West Hastings est un homme excessivement populaire, qui aurait battu n'importe quel concurrent par une énorme majorité, et que les libéraux ont craint une défaite humiliante, désastreuse, s'ils entreprenaient la lutte. Pareille défaite aurait produit présentement un mauvais effet dans le paysage !

Voilà tout le secret de la prétendue générosité du prétendu parti gentlemen. Ayant eu peur, ils ont fui le combat. Et il faut toute leur effronterie pour en réclamer un mérite quelconque.

La *Patrie* ne sait ce qu'elle dit—ce qu'elle ne sait pas formerait un gros volume ! — lorsqu'elle parle du *système de persécution organisé par les tories contre les députés ministériels, sous l'administration Mackenzie.*

Elle oublie tout d'abord qu'il y eut un cas autrement sérieux que celui de M. Corby, sous ce régime néfaste, et que ce cas honore peu M. Laurier et les gentilshommes de son entourage.

M. Currier, ancien député de la cité d'Ottawa, faisait le commerce de bois avec M. B Batson. Or, il plut un jour au département des travaux publics, administré par M. Mackenzie, d'acheter une certaine quantité de bois de la société représentée par M. Batson, et cela à l'insu de M. Currier, qui avait presque cessé de s'occuper d'affaire. Cette vente n'en constituait pas moins une violation de l'Acte d'Indépendance du Parlement. Ainsi le veut la lettre de la loi. On aurait pu croire à un guet-apens, car M. Laurier, instruit de tous ces faits, se chargea de dénoncer la transaction à la Chambre, et M. Currier, quoique absolument innocent, s'empressa de se démettre de son mandat pour en appeler à ses électeurs. Il nous semble encore le voir tirer sa révérence à l'Orateur d'une façon simple mais digne, qui avait l'air de dire : *Au revoir !*

Que firent les messieurs du parti des gentilshommes ? Laissèrent-ils élire M. Currier par acclamation, ainsi qu'ils auraient dû le faire, puisqu'ils étaient les vrais coupables ? Pas du tout. Ils le combattirent de toutes leurs forces, lui donnèrent pour adversaire l'un de leurs hommes les plus forts, M. Featherstone ; mais le régime libéral touchait heureusement à son déclin, soulevant sur tous les points la réprobation publique, et M. Featherstone essuya une défaite qui se chiffra par une minorité de plus de 1200 voix. Une veste comme le parti libéral n'en avait pas remportée depuis longtemps !

Toujours commandé par des hommes à courte vue, le parti libéral n'aurait pu rendre un plus grand service aux conservateurs, car ce désastre sonna le glas funèbre de l'administration Mackenzie. *Salutem ex inimicis nostris !*

A leur tour, les conservateurs entrèrent en lice contre l'honorable M. Vail, ministre de la milice, qui ayant aussi violé l'Acte de l'Indépendance du Parlement, avait dû se présenter de nouveau devant ses électeurs. Mais son cas n'était pas analogue à celui de M. Currier. Il avait agi les yeux ouverts. Intéressé dans un journal d'Halifax, il s'était mis en quatre pour lui faire obtenir de gros contrats d'impressions dont il avait partagé les profits. Il était donc condamnable à tous les points de vue. L'électorat lui refusa avec raison sa confiance, et la *Patrie*, loin de blâmer les conservateurs et de crier à la persécution, devrait les féliciter d'avoir fait punir ce transgresseur de la loi, d'autant plus coupable qu'il était plus haut placé.

Voilà à quoi se réduisent les titres du parti libéral en la matière. La *Patrie* fera bien de trouver autre chose si elle veut élever un piédestal quelconque au soi-disant parti des gentilshommes.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

11 juillet 1894.

Monsieur Louis Misaël Archambault, ancien curé et chanoine de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, décédé le 9 courant sur la paroisse de Saint Hugues, était membre de la société d'une messe

L. E. Cousineau, Ptre,
Vice-Chancellier.

Le *World*, de New-York, dans son numéro de dimanche, prétend mettre au jour un gros scandale. Il démontre qu'il existe une conspiration internationale puissamment secondée par les officiers de douane et les compagnies de chemins de fer pour faire pénétrer l'immigration chinoise aux Etats-Unis. Montréal serait le centre principal d'opération des conspirateurs ; Burlington, Vt., vient en second. Des enquêtes seront ordonnées par le cabinet de Washington. Il est raisonnable de supposer que pour le moment le cabinet de Washington en a assez sur les bras avec la question des grèves.

Mauvaise foi libérale

Après une discussion assez longue, le comité des privilèges et élections a adopté la motion de M. Amyot déclarant que M. Bruneau n'a pas prouvé ses accusations contre M. Turcotte, député de Montmorency. Cette décision est conforme à la preuve qui a été faite, mais d'abord nous devons protester contre les articles de certains confrères—la *Patrie* en tête naturellement—qui, par ignorance ou mauvaise foi, ont insinué ou dit que le contrat reproché à M. Turcotte était entaché de malhonnêteté ou de fraude. Nous les défions de trouver ou dans les accusations de M. Bruneau, ou dans la preuve, un seul mot qui établisse ou justifie la moindre insinuation de cette nature.

L'accusation de M. Bruneau est tout simplement que M. Turcotte, en ayant des contrats avec le département de la milice et celui de la marine, a violé les dispositions de la loi pour assurer l'indépendance du parlement et doit par conséquent perdre son siège. Or, nous le répétons, l'existence de ces contrats n'est pas prouvée. Tout au plus a-t-on essayé d'établir que M. Turcotte étant sous-entrepreneur de M. Provost, ce dernier aurait obtenu le contrat pour fournir les provisions de la garnison de Québec. Il jure avoir obtenu ce contrat de bonne foi ; il jure aussi qu'il se considérait responsable envers le gouvernement, qui n'avait de rapports qu'avec lui.

On a établi, il est vrai, que M. Turcotte, ayant fourni les provisions à la citadelle, a reçu le paiement et a remis à Provost une somme de $100. Cela ne change pas la position. Le véritable entrepreneur était M. Provost et rien n'empêchait M. Turcotte d'accepter de lui une sous-entreprise. C'est tellement le cas qu'afin de laisser du doute dans l'esprit public les accusateurs n'ont pas même tenté de prouver que M. Turcotte ait fait un centin de bénéfice dans toute cette affaire, pas plus qu'ils n'ont tenté la preuve qu'il soit intervenu entre le département et Provost.

Sans doute les libéraux ont inféré toute sorte de choses des témoignages, tiré nombre de conclusions et insinué beaucoup de faits, mais le comité est en réalité un tribunal qui ne doit pas juger par des "on-dit" mais d'après la preuve, et, nous le répétons, M. Bruneau a complètement failli à faire la preuve de ses accusations. Que les libéraux se débattent maintenant, la chose est facile à comprendre. Quand un député se fait l'accusateur d'un de ses collègues et n'établit pas ses accusations il n'a qu'une chose à faire, s'il est un homme d'honneur c'est de renoncer à son siège.

Avouer leur échec serait donc pour les libéraux signifier à M. Bruneau que sa présence n'est plus requise dans les rangs, mais pour cela il leur faudrait l'esprit de justice qui fait défaut chez eux. Ils aiment mieux essayer à induire l'opinion publique en erreur, mais ils ne pourront pas sortir de la preuve qu'ils ont faite et qui est leur propre condamnation car elle ne justifie pas leurs accusations.

Les Canadiens sont-ils patriotes ?

Paroles prononcées au Club National de Montréal, mai 1884

Si toute la population était composée de gens de la trempe des membres du Club National, nous serions indépendants à l'heure qu'il est, mais les hommes comme vous ne sont qu'une minorité dans le pays. Si aujourd'hui, nous ne sommes pas indépendants, si nous sommes encore une colonie, la faute, si faute il y a, n'en est pas à la métropole, MAIS AU PEUPLE CANADIEN QUI, AVOUONS-LE, NE MERITE PAS SON INDEPENDANCE.

Messieurs, avant d'arriver à l'indépendance, il faut apprendre au peuple de ce pays à être patriote, CAR JE N'HESITE PAS A DIRE QU'IL MANQUE DE PATRIOTISME. Je puis le dire en toute sureté, parce que la réponse est inscrite en lettres manifestes, dans les bulletins de notre représentation.

Regardez ce qui se passe à Québec. Sur soixante-cinq députés, vous en comptez 15 dans le parti libéral. Me dira-t-on que nous sommes un peuple de patriotes ? Me dira-t-on que le peuple qui a pu ne pas ressentir les abominations dont nous avons été victimes depuis le mois d'octobre 1879 est un peuple de patriotes ? Pour ma part—je le regrette pour mon pays—mais je le répète, NOTRE PEUPLE MANQUE DE PATRIOTISME. Comment, messieurs, lorsque le parti qui a fait le 29 octobre, la plus noire trahison dont l'histoire d'aucun pays fasse mention ; lorsque le parti qui a fait tomber la tête d'un patriote martyr, lorsque ce parti a pu dans de telles circonstances trouver grâce devant le peuple, et que la population, au lieu de clouer ces traîtres au pilori, les a absous, même plus, les a récompensés, me direz vous qu'il y a là du patriotisme ?

Si nous avions notre indépendance, qu'en ferions-nous ? *Je crains que nous serions au rang de ces peuples qui mettent la chose publique bien au-dessous de leur intérêt privé. Je crains que nous descendrions au rang des peuples du Mexique, de Guatemala, de l'Amérique du Sud et de tant d'autres.*

Wilfrid Laubier.

Demandez à votre fournisseur les clarets de la Compagnie des Vins de Bordeaux. S'ils essaient de vous vendre un autre Vin à des prix ridicules, envoyez directement votre commande au No 80 rue Hôpital. 255-6

Courrier Politique

(De notre correspondant spécial)

Ottawa, 10.

L'affaire Turcotte

Les membres du Comité des Privilèges et Elections se sont de nouveau réunis aujourd'hui.

M. Girouard occupait le fauteuil.

L'accusation proférée contre M. A. J. Turcotte, M. P., fut l'objet de la discussion.

En amendement à la résolution proposée par M. Amyot pour exonérer M Turcotte, M. Edgar propose qu'il soit déclaré que M. Turcotte a violé l'Acte de l'Indépendance du Parlement, et il commence à donner les raisons qu'il apporte à l'appui de sa proposition.

Sir Charles H. Tupper dit que les délibérations du comité devraient être faites à huis-clos et il cite les règlements de la Chambre dans ce sens.

M. Girouard déclare qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de demander à la presse de se retirer lorsque les procédures sont tellement avancées.

Alors M. Edgar commença à discuter la résolution de M. Amyot.

" La résolution, dit-il, ne relate pas même exactement les faits de la cause. Ainsi, d'après la première clause de la motion M. Provost aurait présenté sa soumission de bonne foi. Or, il ne pouvait pas soumissionner en son nom parce qu'il n'était pas en mesure de remplir le contrat. De fait il n'a jamais rempli ce contrat. C'est M. Turcotte qui a rempli les conditions du contrat intervenu entre M. Provost et le gouvernement ; M Provost a juré qu'il ne pouvait pas exécuter ce contrat. Durant une année, il a été en dehors des affaires. Il a reçu les chèques émis en vertu du contrat, et après les avoir endossés, les a transmis à M. Turcotte. Il est donc parfaitement clair que dans le cas des contrats conclus avec le département de la milice, M. Turcotte a violé l'Acte de l'Indépendance du Parlement (section 10), en se servant d'une tierce partie pour obtenir ces contrats. De plus, dans le cas du contrat entre Larose et le département de la marine, il a été clairement démontré que M. Turcotte avait violé le même Acte (clause 12) en devenant intéressé dans ce contrat. C'est un cas très grave et la résolution de M. Amyot n'est que pour " blanchir " le député de Montmorency. M. Turcotte a violé l'Acte de l'Indépendance du Parlement plusieurs fois. Il ne s'est pas contenté de profiter de contrats du

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(*Service spécial de la* MINERVE)

Ottawa, 10.

L'Orateur prend son siège à 3 heures.

Le rapport du comité des privilèges et élections est soumis à la Chambre et il est entendu que le premier ministre et le chef de l'opposition conviendront d'une date pour la discussion de ce rapport.

M. Foster propose la seconde lecture du bill ratifiant le traité franco-canadien. Il n'y a pas grand chose, dit-il, à ajouter à ce qui a été dit l'an dernier sur le sujet. Certains articles avaient besoin d'être expliqués, entre autres ce que comprennent les mots " poissons conservés au naturel ". Le gouvernement s'est assuré que cela comprend pratiquement toutes les conserves de poissons excepté les poissons conservés dans l'huile.

Quelques objections ont été faites au traité ; on a dit qu'il serait un obstacle à la prohibition. Le jour où semblable mesure sera mise en vigueur, le traité pourra être dénoncé et prendre fin dans un délai de 12 mois. Une autre objection est venue des vignerons canadiens. Il ne faut pas oublier que les droits spécifiques sont maintenus et que avec le coût de transport des vins français, ils leur donnent une protection importante.

M Foster répond aussi brièvement à quelques autres petites objections.

Sir Richard Cartwright dit que les conclusions de M. Foster diffèrent matériellement de celles qu'il avait formées l'an dernier. Par ce traité nous recevons très peu et donnons beaucoup. Le gouvernement français se trouve à perdre environ $30,000 et nous perdons plusieurs fois ce montant. Il y a dans ce traité un très petit nombre d'articles sur lesquels nous pouvons espérer un commerce important avec la France. Sur aucun article nous n'obtenons l'admission en franchise ; les droits minimum restent très élevés. Les réductions que nous obtenons ne seront utiles que si nous avons un service de steamers rapides franco-canadien ; de plus c'est un très mauvais temps pour diminuer les droits et par conséquent le revenu quand la revision du tarif nous fait déjà perdre $2 000,000 Dans les circonstances le gouvernement ne devrait pas demander la ratification du traité.

Le colonel O'Brien dit que le traité a été imposé au gouvernement par des influences venant du dehors du cabinet. Il soutient ensuite que le traité nuira au mouvement prohibitionniste. De plus, dit-il, bien que le tarif impose un fardeau très lourd aux consommateurs, on nous demande de diminuer les droits sur les articles de luxe. Les réductions accordées à la France seraient injustes pour l'Angleterre qui nous ouvre ses marchés librement. Le traité enlève la protection aux vignerons. M. O'Brien termine en proposant, secondé par M. McCarthy :

Que cette Chambre, tout en étant prête à sanctionner tout traité, qui, sur une base juste et équitable, développera le commerce canadien, est incapable de donner son assentiment au traité négocié avec la France parce qu'il ne donne pas des avantages équivalents aux deux pays, mais donne plus à la France que le Canada ne reçoit parce qu'il ; est injuste et inégal en ce que la France, en vertu d'un des articles, a droit de bénéficier de tout avantage commercial que le Canada concédera à l'avenir à tout autre pouvoir étranger, non seulement en matière de tarif, tandis que le Canada ne peut participer qu'aux réductions de droits sur les seuls articles mentionnés au traité ; —Il est injuste aussi parce que toute augmentation de droits sur les vins des classes mentionnées au traité permettra à la France de dénoncer ce traité tandis que le Canada ne jouit pas du même privilège dans le cas où la France augmenterait son tarif minimum sur les articles canadiens mentionnés au traité ; et dans l'opinion de cette Chambre, il est encore injuste pour les consommateurs que les droits soient réduits, comme ils le sont par le traité, sur des articles de luxe, tandis qu'un tarif élevé est maintenu sur des nécessités de la vie, et ce, à un moment où vu la diminution du revenu, les droits peuvent difficilement être réduits

M. McGregor s'oppose au traité au nom de l'industrie viticole que, dans son opinion, l'introduction des vins français ruinera.

M. MacLean se plaint de ce que le traité détruit la protection dont jouissent les viticulteurs. Neanmoins, l'honneur de la nation étant engagé, il votera pour la ratification.

M. Dickie, aussi un prohibitionniste, dit qu'il ne voit rien dans le traité qui puisse empêcher un prohibitionniste de voter la ratification ; il ne manque pas plus à ses principes qu'en votant des lois réglementant la fabrication des alcools quand il ne peut pas empêcher cette fabrication. On dit que ce sera fabriquer de nouvelles armes contre la prohibition, mais les armes existant sont maintenant si nombreuses et si puissantes que le commerce de vins que pourra faire naître le traité n'ajoutera pas beaucoup aux difficultés que rencontrent les amis de la tempérance. D'ailleurs l'honneur de la nation est engagé et nous devons ratifier le traité.

M. Mills (Bothwell) combat la théorie que la Chambre est tenue en honneur de voter la ratification. Le traité porte qu'il n'aura force de loi que sur sa ratification par le parlement et des précédents existent même dans la législation française de traités rejetés par les Chambres après avoir été signés par les plénipotentiaires. Une grande objection est que le Canada n'aura cas, après la ratification, le droit d'augmenter son tarif sur les vins, amandes et savons, tandis que la France pourra augmenter autant qu'elle le voudra son tarif minimum sur les articles mentionnés au traité. L'octroi à la France de tous les privilèges commerciaux que nous pourrons faire à un autre pays est aussi sujet à de sérieuses objections, car cet article nous nuira beaucoup quand nous aurons à négocier un traité avec les Etats-Unis. Ensuite, il y a la promesse de subventionner une ligne de steamers entre le Canada et la France, et ce traité, de l'aveu du plénipotentiaire français, n'aura guère de valeur sans cette ligne directe.

A 6 heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. Mills dit que le traité nuira au Canada en ce qu'il l'empêchera pratiquement de faire des traités avec d'autres nations, parce que tout avantage concédé à ces nations s'appliqueront à la France.

M. Amyot dit qu'il n'est pas surpris de la position prise par MM. O'Brien et McCarthy, car ces messieurs sont opposés à tout ce qui est français ; ils seraient même prêts à détruire la confédération parce qu'elle renferme des Canadiens-français. M. Amyot combat ensuite la prohibition et démontre, en citant l'Ecriture Sainte, que l'usage du vin n'est pas mauvais en lui-même, mais que l'abus seul est condamnable. Passant ensuite aux arguments de ceux qui se prétentent les défenseurs des viticulteurs, il démontre que les vins canadiens restent protégés de 90 pour cent. Il établit ensuite que le traité développera considérablement le commerce extérieur du Canada.

M. Lachapelle dit que le Canada est tenu en honneur envers la France et envers les agents du Canada de ratifier le traité ; nous avons besoin d'étendre nos relations commerciales, et sir Charles Tupper ne pouvait guère choisir de pays dont le marché nous serait plus avantageux que la France, qui vient en premier lieu avec la Grande-Bretagne pour ses importations.

M. Lachapelle refute les objections des vignerons et des probitionnistes. Il démontre par des statistiques que les pays qui font usage des vins sont ceux où l'alcoolisme fait le moins de dommages. L'introduction des vins français aidera efficacement la cause de la tempérance et développera le goût des vins purs au plus grand avantage des vignerons. L'orateur cite ensuite une lettre de M. Couddy, marchand de bois de Québec, pour établir que le traité sera avantageux au commerce de bois. Il prouve qu'il sera aussi avantageux à plusieurs autres industries canadiennes.

Sir John Thompson lui succède et répond d'abord à l'argument que la politique du gouvernement a été vacillante parce qu'il n'a pas demandé la ratification de l'an dernier. Il y avait différentes parties du traité qui avaient besoin d'explications qui ont été obtenues depuis la dernière session. Et c'est là dessus qu'on prétend que le gouvernement a eu une politique vacillante ; il n'est guère à propos de s'occuper de ce qu'ont dit certains orateurs, à savoir que le gouvernement ne désirait pas la ratification du traité, car cette affirmation est dénuée de fondement : les plénipotentiaires ont fait le meilleur traité possible dans les circonstances et c'est de son plein gré, sans être influencé par qui que ce soit que le gouvernement demande la ratification du traité. Depuis 20 ans nous travaillons à faire un traité avec la France. Le traité n'est pas avantageux, a-t-on dit, et chose étrange, pas un seul critique a pu trouver une seule amélioration possible au traité. J'ai été surpris de l'objection soulevée par M. Cockburn à la réduction des droits sur les vins. Dès 1879 la Chambre mettait dans les statuts une offre d'une réduction sur le tarif des vins en retour d'un traité ; aujourd'hui que notre offre est acceptée, on s'objecte à ce statut qui existe sans protêt depuis quinze ans. Il est absurde de dire que le traité n'augmentera pas notre commerce, et que nous ne devons juger le traité que d'après la perte de revenu dont auront à souffrir les deux pays Nous devons étudier plutôt la condition que nous fera le traité dans l'avenir ; par exemple, au sujet de nos bois qui sont pratiquement exclus du marché français par le tarif maximum.

Sir John mentionne ensuite les avantages que peut donner l'usage des vins légers au lieu des alcools. Quant à la prohibition, la clause qui permet la dénonciation du traité dans les douze mois y répond, et la traité ne sera pas mis en vigueur par proclamation avant que le gouvernement obtienne l'engagement des autorités impériales, que nous pourrions dénoncer le traité quand nous le voudrons, et sans souffrir de délai. Sir John répond brièvement à quelques critiques sur la conduite du gouvernement.

Passant ensuite à la requête des viticulteurs, il fait remarquer que ces industriels ne demandent pas absolument le rejet du traité, mais offrent une alternative : Que le gouvernement rejette le traité ou enlève certaines restrictions dont souffrent les fabricants de vin canadien, tels que droits d'accise et autres Une autre objection a été soulevée par M. Edgar, c'est que le Canada n'a pas d'avantages exceptionnels et exclusifs sur le marché de Saint-Pierre et Miquelon Cette position était comme avant la signature du traité et il n'y a eu aucun engagement de rompu. Quant à la clause de la nation la plus favorisée, elle ne nous empêche pas de faire des concessions à la Grande-Bretagne et aux autres colonies anglaises.

M. Laurier dit qu'il est vrai que nous cherchons depuis 20 ans à avoir un traité avec la France ; mais quel a été le résultat ? Le traité actuel qui est réellement un petit traité. L'orateur cherche ensuite à démontrer que le gouvernement a beaucoup hésité avant de demander la ratification, ce qu'il n'a fait que sur les menaces de sir Charles Tupper. Il soutient ensuite que le traité n'aura pas pour effet de mettre le Canada en meilleure posit on qu'il était avant 1892, car le tarif minimun français est plus élevé

L'hon. M Ouimet lui démontre que le traité est avantageux ; nous cherchons des marchés, dit-il, en voici un, car la France importe pour $38,000,000 des marchandises mentionnées au traité. Sur tous ces articles nous avons presque seuls un tarif préférentiel plus bas de 30 à 50 p. c que celui applicable aux autres pays. Le commerce appelle le commerce ; quand nos vaisseaux prendront des cargaisons de bois ou de produits des pêcheries, ils sauront aussi compléter leur chargement par d'autres produits sur lesquels nous sommes dans les mêmes conditions que les autres pays.

Après un discours de M. Charlton contre le traité le vote est pris sur le sous amendement de M Edgar s'opposant au traité parce qu'il ne donne pas au Canada d'avantages exclusifs sur le marché de Saint Pierre et Miquelon. Le sous-amendement est rejeté par un vote de 119 contre 51.

MM O'Brien et McCarthy votent avec les libéraux. Tandis que MM. Langelier, Carroll, Bruneau, Proulx, Mignault, Monet, Bernier, Fremont, Brodeur, Béchard, Godbout et Legris votent avec le gouvernement.

L'amendement O'Brien - McCarthy étant mis aux voix est rejeté par un vote de 128 contre 44.

M. McCarthy, O'Brien, McNeil et Cockburn votent avec les libéraux, tandis que MM. Fremont, Laurier, Langelier, Bernier, Brodeur, Lavergne, Rinfret, Béchard, Geoffrion, Beausoleil, Godbout, Guay, Choquette, Tarte, Vaillancourt, Devlin, Proulx, Carroll, Bruneau, Harwood, Monette, Legris et Leduc votent avec le gouvernement.

Sur motion pour la seconde lecture du bill, M. Laurier propose un amendement portant que le traité a été signé sur la promesse que le Canada subventionnerait une ligne de steamers entre le Canada et la France.

Cet amendement est rejeté par un vote de 109 contre 56. MM. McCarthy, O'Brien et McNeil votent avec les libéraux, MM. Frémont, Bernier, Devlin, Proulx et Bruneau votent avec le gouvernement.

Le bill est ensuite adopté par une division de 122 contre 43, puis la Chambre s'est ajournée. Tous les députés libéraux français ont voté cette fois avec le gouvernement.

LA GREVE

NOUVEAUX EXPLOITS DES GREVISTES

LA SITUATION S'AMELIORE

Chicago, 10—Le président Debs et les principaux chefs de l'Union s'attendent d'une minute à l'autre à être arrêtés et se sont préparés à cette éventualité.

A Détroit, les aiguilleurs et quelques autres employés, membres de l'Union, ont décidé de retourner à l'ouvrage.

A Sacramento, les grévistes ne sont pas d'humeur à supporter l'invasion des réguliers, et comme ils sont bien armés et en nombre très considérable, ils peuvent résister aussi longtemps qu'ils le voudront.

Les grévistes ont déclaré qu'aucun train ne partirait de Sacramento, et troupes ou non troupes, on peut s'attendre à une effusion de sang.

A Cincinnati, les chauffeurs des trains de marchandises ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui.

A Chicago, un train de cinquante chars chargés de viande est parti ce matin pour New-York. C'est le premier convoi de viandes qui quitte cette ville depuis que le blocus a été établi.

Les petits porteurs de journaux, à Chicago, ont décidé hier soir de se joindre aux grévistes. Ils ne vendront pas de copies du *Herald*, de la *Tribune*, l'*Inter-Ocean*, le *Mail*, le *Post* ou le *Journal*.

A une assemblée de boulangers, hier, il a été unanimement résolu de laisser l'ouvrage aujourd'hui.

Les employés aux brasseries vont s'assembler aujourd'ui, et il semble certain qu'ils vont aussi se joindre aux grévistes.

Les cinq associations locales d'employés aux manufactures de cigares ont décidé à l'unanimité de se mettre en grève, mercredi matin, à moins qu'il n'y ait quelque changement dans la situation. Ces membres sont au nombre de 4,000 hommes organisés

Personnel

Derniers arrivés aux Sources Saint-Léon : Thos D D Grace, Ottawa ; Mme O Tremblay, Lake Port, N-H.; Chas Rodier, N Tousignant et famille, D E Mathue, G H Wilson, W O Wilson, J Helbronner et famille, Miles G Galbert, M B Roy, B M O Turgeon, Montréal ; Frank Conway, Kingston ; Henry D Herdt, Montreal ; G A Frigon, Trois-Rivières ; Mademoiselle A Frigon, Trois-Rivières ; Bert Prery, Hamilton ; H C Saint-Pierre et famille, Montréal ; capitaine Chartrand, Paris, France ; T Beaugrand, Montréal ; J H Sunk, delle C A Sunk, P B Seaman, New-York ; D McCormick, Alphonse Mallette, Thos Deery, J Fairnerust, G Nicholson, Montréal ; G McDondal, delle Eward, Montréal ; Delle E L Porter, G N Neilson, H Tees, C E Holder, Chas. D'Amour, F Sweelman, F D Shallow et sa famille, W Richard, Montréal ; E P Vanasse, Alfred Lussier, Sorel ; Alfred Marchand, T Beland, Louiseville ; L LaRue, James Cook, Montréal.

Drs Mathieu et Bernier

Chirurgiens dentistes, à l'angle des rues du Champ-de-Mars et Bonsecours, Montréal. Extraction de dents par le gaz ou l'électricité. Dentiers faits avec ou sans palais. Restauration des dents d'après les procédés les plus modernes. 195-jl-jno

ACADEMIE DE Mme FOURNIER

CONCERT ET DISTRIBUTION DE PRIX

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui un rapport complet du joli concert donné jeudi le 28 juin, à l'Académie de Mme Fournier, 234 rue Amherst, au coin de la rue Sainte-Catherine, et de la distribution des prix qui eût lieu la veuille.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau et monsieur F. D. Monk avaient eu la gracieuseté de se faire les patrons de ce concert et M. l'abbé Guibert, de l'église Saint-Jacques avait accepté la présidence. L'assistance était très nombreuse. Nous avons remarqué entre autres, les personnes suivantes :

Monsieur P J Murphy, madame E E Monk, ses deux demoiselles et ses deux fils ; madame Turner, Mlle Murphy, Mlle Roach, M Reid Taylor, M et Mme Hopkins, M et Mme Théroux, M et Mme Simpson, Mlle Simpson, Mme Parent, M T Sullivan, M Pelletier, M Robert Reid, jr, M Doré, M O'Donohue, M Lebeau, Mmes Chamberland et Pagé, M Bishop, M T Barré, M Lamothe, M Hudon, M Roland, M et Mme Rientard, M Thibault, M et Mme Renaud, Mlle Perreault, M et Mme Froideveaux, M et Mme Vallée (de la prison), M et Mme Joutras, M et Mme Ouellette, M et Mme Filteau, Mme Gilman, Mlle Rochon, Mlle Dempsey, M Piché et ses demoiselles, Mmes Betournay et Ducondray, et un grand nombre d'autres.

Le concert fut des plus intéressants, comme on peut le voir par le programme suivant qui a été exécuté avec beaucoup de succès par les jeunes artistes :

PROGRAMME

Entrée :—Vive la France. .....Sydney

Melle Marie Lemay

1. Fantaisie :—Airs Canadiens.....Flute et Piano

Melle Murphy, M. Murphy

2. L'éclat de rire... .....Pourny

Melle Florida Ouellette

3. Les deux soubrettes .....Opérette

Melles Justina Villeneuve et Laura Bernier

4. Precenico :—Piano.....Jaell

Melle Eugénie Piché

5. Récitation :—Money musk.....

Melle May Milloy

6 Puritatis :—Chant.....

Chœur de Madame Piché

7. Quartette piano, Violoncelle, Flute et Voix

Madame Monk et Melle Murphy

Madame Turner et Monsieur Murphy

8. Les deux sourdes.....Pourny

Melles Filteau et J. Asa Gilman

9. Simple aveu :—Violoncelle et Piano ..

Madame Turner et Melle Murphy

10 The harp of Tara's Hall .....

Melle Marie Ange Fournier

11. Remercîment...Melle Irène Fournier

God Save the Queen

Monsieur et Melle Murphy ont particulièrement remporté un succès éclatant dans l'exécution des airs canadiens sur la flûte et le piano Ces deux jeunes artistes ont été acclamés comme leur talent leur en donnait droit.

La distribution des prix aux élèves de l'institution avait eu lieu la veille avec beaucoup de solennité.

Melle Irène Fournier a obtenu la médaille d'argent pour le cours de 5e année. Deux médailles d'argent pour calligraphie ont été accordées, l'une à Melle A. Filteau et l'autre à Melle M. Tongas.

Melles R. A. Rochon et Froideveaux ont eu une mention honorable.

Deux médailles d'or, généreusement offertes par son Honneur le maire Villeneuve, ont été décernées à Melle Gilman et à Melle Fournier.

Melles Ouellette et Lemay ont obtenu les médailles d'or données par M. l'abbé Rouleau, principal de l'école Normale Laval.

Melle Eva Fournier a gagné la médaille offerte comme prix de musique par M. P. J. Murphy, membre du conseil de l'instruction publique.

M. F. D. Monk, commissaire d'école, avait fait don à l'institution de deux médailles en argent.

La Compagnie des Vins de Bordeaux peut vendre des vins purs à $3 00 ou $4.00 la caisse, parce qu'elle embouteille elle-même et sauve les droits énormes sur les bouteilles, étiquettes, paillons, enveloppes, etc., etc. 30 rue Hôpital. 255-6

SUICIDE A SOREL

UN COMMIS VOYAGEUR SE PRECIPITE DU 3E ETAGE D'UN HOTEL, SUR LE SOL

Sorel, 10—Le sujet de toutes les conversations à Sorel, aujourd'hui, est le suicide d'un commis voyageur très populaire à Montréal, M. Alfred François. Le malheureux s'est précipité pendant la nuit du troisième étage de l'hôtel Brunswick ; il s'est fracassé le crâne dans sa chute. Le corps de François a été trouvé ce matin, privé de tout sentiment.

Il paraît que François a été renvoyé du service de Chouillou et Cie, marchands de vins et importateurs français de Montréal.

Il s'en vint à Sorel, où depuis dix jours, il faisait un usage immodéré de spiritueux.

C'est entre trois et quatre heures du matin que le suicide a eu lieu. Le coroner Prévost a tenu une enquête ce matin.

On a découvert que François avait été en proie à une profonde mélancolie depuis son arrivée au Brunswick. La perte de sa position le laissait assez mal pourvu de moyens pour affronter l'avenir.

M. François avait 39 ans ; il était natif de Rouen et il y avait 6 ans qu'il était en Amérique. Depuis quatre ans il était à l'emploi de la maison Chouillou ; il était un employé fidèle et consciencieux.

Contrairement à ce que nous apprend la dépêche, M. Chouillou déclare que François n'avait pas été renvoyé de son emploi, mais qu'il était en congé.

"Prenez courage" est un conseil ennuyant à ceux qui se sentent épuisés, sans appétit et découragés. Mais la manière dont Hood's Sarsaparilla rebâtit la charpente fatiguée et donne un bon appétit, est merveilleuse.

Meilleur cathartique de famille, Hood's Pills. 6

Rue de Lévis

VENTE A L'ENCAN DE Matériaux de Construction

VENDREDI

Le 13 Juillet courant

A ONZE HEURES.

A la date et à l'heure ci-dessus, seront vendus par encan les matériaux de construction qui consistent en une maison de bois située sur le lot du cadastre No 178, quartier Hochelaga, sur la rue de Lévis, près de la rue Notre-Dame et du pont au-dessus du chemin de fer du Pacifique Canadien. La vente se fera sur les lieux mêmes.

Conditions : argent comptant, sur adjudication.

Les matériaux devront être enlevés immédiatement.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

MARCOTTE & FRÈRES.
Encanteurs.

Montréal,
Hôtel-de-Ville, 10 juillet 1894. 255-2

GOUDRON GUYOT LIQUEUR HYGIÉNIQUE, ANTI-EPIDÉMIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES *de la poitrine, de l'estomac et de la vessie.* Exiger l'adresse 19, r. Jacob, Paris.

DENTS ! DENTS !

MENTHE—La seule anesthésie locale connue absolument comme inoffensive pour l'extraction des dents sans douleur.

Dr McLEAN, 62 Cote Beaver Hall,

Possède le droit exclusif de se servir de cette célèbre anesthésie, à Montréal. Extraction absolument sans douleur. Tout ouvrage relatif aux dentiers les plus modernes, fait à des prix modérés.

J. C. McLEAN
62 Côte Beaver Hall

DISCOURS DE SIR GEO. CARTIER

ACCOMPAGNÉS DE NOTICES

Par JOSEPH TASSÉ

EUSEBE SENÉCAL & FILS, Editeurs

Vol. in-8°, grand format, imprimé en caractères neufs, sur papier de luxe, formant 814 pages, avec portrait en taille douce de Sir GEORGES ET. CARTIER, deux tables des matières, cartonnage en toile gaufrée avec armes et devises en or sur plat.

PRIX DU VOLUME : $4.00

1. LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.—Discours prononcé le 24 septembre 1844 à Saint-Denis.
2. LE CHEMIN DE FER MONTRÉAL ET PORTLAND.—Discours prononcé le 10 août 1846, à Montréal.
3. CIRCULAIRE AUX ÉLECTEURS DE VERCHÈRES, 10 avril 1848.
4. LE CHEMIN DE FER DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.—Discours prononcé le 15 février 1849, à l'Assemblée Législative.
5. LE CHEMIN DE FER MONTRÉAL ET PORTLAND.—Discours prononcé le 31 juillet 1849, à Montréal.
6. PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS, le 15 octobre 1849.
7. L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.—Discours prononcé le 26 mars 1850, à Montréal.
8. LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 25 juin 1850, à l'Assemblée Législative.
9. L'AUGMENTATION DE LA REPRÉSENTATION.—Discours prononcé le 28 juin 1850, à l'Assemblée Législative.
10. LE MINISTÈRE DE 1852.—Discours prononcé le 22 septembre 1852, à l'Assemblée Législative.
11. LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 29 mars 1853, à l'Assemblée Législative.
12. LE CONSEIL LÉGISLATIF.—Discours prononcé le 27 mai 1853, à l'Assemblée Législative.
13. LA CHUTE DU MINISTÈRE HINCKS-MORIN —Discours prononcé le 20 juin 1854, à l'Assemblée Législative.
14. LA COALITION DE 1854, LA SÉCULARISATION DES RÉSERVES DU CLERGÉ ET LE GRAND-TRONC.—Discours prononcé le 20 septembre 1854, à l'Assemblée Législative.
15. LES JOURS FÉRIÉS.—Discours prononcé le 27 octobre 1854, à l'Assemblée Législative.
16. L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS.—Discours prononcé le 27 novembre 1854, à l'Assemblée Législative.
17. L'ÉLECTION DE VERCHÈRES.—Discours prononcé le 14 février 1855, à Verchères.
18. L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA ET LE COMMERCE AVEC LES ÉTATS-UNIS —Discours prononcé le 20 février 1856, à l'Assemblée Législative.
19. LE NUMÉRAIRE PROVINCIAL.—Discours prononcé le 26 mars 1855, à l'Assemblée Législative.
20. L'INDÉPENDANCE DES DÉPUTÉS.—Discours prononcé le 31 mars 1856, à l'Assemblée Législative.
21. L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE DANS LE BAS-CANADA.—Discours prononcé le 1er avril 1856, à l'Assemblée Législative.
22. L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Discours prononcé le 4 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
24. LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.—Discours prononcé le 5 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
25. LES CANAUX DE WELLAND ET CHAMBLY.—Discours prononcé le 9 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
26. LES ÉCOLES COMMUNES.—Discours prononcé le 7 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
27. BANQUET DONNÉ A SIR WILLIAM LOGAN—Discours prononcé le 12 avril 1856, à Toronto.
28. LES ÉCOLES COMMUNES.—Discours prononcé le 25 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
29. LA FORMATION DU MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD.—Discours prononcé le 30 mai 1856, à l'Assemblée Législative.
30. LA COMPANIE DU GRAND-TRONC.—Discours prononcé le 13 juin 1856, à l'Assemblée Législative.
31. LE CHOIX DE LA CAPITALE.—Discours prononcé le 17 mars 1857, à l'Assemblée Législative.
32. LE CHOIX DE LA CAPITALE.—Discours prononcé le 20 mars 1857, à l'Assemblée Législative.
33. L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 17 avril 1857 à l'Assemblée Législative.
34. L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 20 avril 1857, à l'Assemblée Législative.
35. LA CODIFICATION DES LOIS.—Discours prononcé le 27 avril 1857, à l'Assemblée Législative.
36. LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.—Circulaire aux électeurs de Montréal, le 16 décembre 1857.
37. PROGRAMME DU MINISTÈRE MACDONALD-CARTIER.—Discours prononcé le 8 mars 1858, à l'Assemblée Législative.
38. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 9 juin 1858, à l'Assemblée Législative.
39. LES ÉCOLES SÉPARÉES.—Discours prononcé le 23 juin 1858, à l'Assemblée Législative.
40. LA FORMATION DU MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD.—Discours prononcé le 7 août 1858, à l'Assemblée Législative.
41. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES.—Dépêche au gouvernement impérial, le 23 octobre 1858.
42. LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—Dépêche au gouvernement impérial, le 13 novembre 1858.
43. LE CHOIX D'OTTAWA COMME CAPITALE.—Discours prononcé le 2 février 1859, à l'Assemblée Législative.
44. LE MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD—Discours prononcé le 8 février 1859, à l'Assemblée Législative.
45. M. GEORGES BROWN ET LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.—Discours prononcé le 18 février 1859, à l'Assemblée Législative.
46. LES FRAIS DES JURÉS.—Discours prononcé le 29 mars 1859, à l'Assemblée Législative.
47. LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS.—Discours prononcé le 4 avril 1859, à l'Assemblée Législative.
48. L'ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 8 avril 1859, à l'Assemblée Législative.
49. LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.—Discours prononcé le 4 mars 1860, à l'Université Laval de Québec.
50. L'AFFAIRE FELLOWES.—Discours prononcé le 5 mars 1860, à l'Assemblée Législative
51. LE SERVICE DES STEAMERS OCÉANIQUES —Discours prononcé le 6 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
52. LES MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 6 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
53. L'INTÉRÊT DE L'ARGENT.— Discours prononcé le 12 mar s1860, à l'Assemblée Législative.
54. LA LOI DES HYPOTHÈQUES.—Discours prononcé le 16 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
55. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE BAS-CANADA.—Discours prononcé le 20 mars 1860, à l'Assemblée Législative
56. LA REPRÉSENTATION DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 27 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
57. UN POINT DE PRATIQUE PARLEMENTAIRE.—Discours prononcé le 12 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
58. LA REPRÉSENTATION DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 13 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
59. L'ÉLECTION DE QUÉBEC. — Discours prononcé le 16 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
60. L'HABEAS CORPUS.—Discours prononcé le 24 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
61. LORD ELGIN.—Discours prononcé le 2 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
62. LE CREUSEMENT DU LAC SAINT-PIERRE —Discours prononcé le 11 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
63. LES BUREAUX D'ENRÉGISTREMENT.—Discours prononcé le 16 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
64. CLÔTURE DES EXERCICES SCOLAIRES.—Discours prononcé le 10 juin, au collège d Montréal
65. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 21 mars 1861, à l'Assemblée Législative.
66. LA VISITE DU PRINCE DE GALLES.—Discours prononcé le 22 mars 1861, à l'Assemblée Législative.
67. LA DOUBLE MAJORITÉ.—Discours prononcé le 22 mars 1861, à l'Assemblée Législative.
68. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 5 avril 1861, à l'Assemblée Législative.
69. LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC.—Discours prononcé le 2 mai 1861, à l'Assemblée Législative.
70. NOMINATION DE M. TURCOTTE COMME ORATEUR.—Discours prononcé le 20 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
71. EXPLICATIONS MINISTÉRIELLES.—Discours prononcé le 26 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
72. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION —Discours prononcé le 28 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
73. UNE QUESTION PERSONNELLE. — Discours prononcé le 9 avril 1862, à l'Assemblée Législative.
74. L'IMMIGRATION ET LA COLONISATION.—Discours prononcé le 28 avril 1862, à l'Assemblée Législative.
75. LA CHUTE DU MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD.—Discours prononcé le 22 mai 1862, à l'Assemblée Législative.
76. LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.—Discours prononcé le 26 mai 1862, à l'Assemblée Législative.
77. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 27 décembre 1862, à Montréal
78. LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.—Discours prononcé le 17 février 1863, à l'Assemblée législative.
79. L'ENREGISTREMENT DES HYPOTHÈQUES. —Discours prononcé le 20 avril 1863, à l'Assemblée Législative.
80. VOTE DE NON-CONFIANCE CONTRE LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.—Discours prononcé le 11 mai 1863, à l'Assemblée Législative.
81. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 16 juin 1863, à Montréal
82. AUX ÉLECTEURS DE WELLAND.—Discours prononcé le 3 août 1863, à Welland.
83. LA TRAHISON DE M. O'HALLORAN.—Discours prononcé le 25 février 1864, à l'Assemblée Législative.
84. LA MORT DE SIR LOUIS-HYPOLITE LAFONTAINE.—Discours prononcé le 26 février 1864, à l'Assemblée Législative.
85. LE MINISTÈRE MACDONALD-DORION.—Discours prononcé le 29 février 1864, à l'Assemblée Législative.
86. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 12 avril 1864, à Montréal.
87. LA CHUTE DU MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD.—Discours prononcé le 14 juin 1864, à l'Assemblée Législative.
88. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD —Discours prononcé le 8 septembre 1864, à Charlottetown.
89. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 12 septembre 1864, à Halifax.
90. BANQUET OFFERT AUX DÉLÉGUÉS DE LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC.—Discours prononcé le 29 octobre 1864, à Montréal.
91. PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcés du 7 février 1865 au 13 mars 1865, à l'Assemblée Législative.
92. PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD. —Discours prononcé le 14 avril 1865, à Halifax.
93. BANQUET DE LA FISHMONGER'S WORSHIPFUL COMPANY.—Discours prononcé le 20 avril 1865, à Londres.
94. LA MISSION DES DÉLÉGUÉS CANADIENS EN ANGLETERRE.—Discours prononcé le 15 avril 1865, à l'Assemblée Législative.
95. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M CARTIER PAR LES CITOYENS D'OTTAWA.—Discours prononcé le 17 octobre 1865, à Ottawa.
96. BANQUET DONNÉ A L'HONORABLE THOMAS D'ARCY MCGEE PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 15 novembre 1865, à Montréal.
97. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE J.-A-MACDONALD PAR LE BARREAU DE TORONTO.—Discours prononcé le 8 février 1366, à Toronto.
98. MONSIEUR L'ABBÉ GRANET, SUPÉRIEUR DES SULPICIENS EN CANADA.—Eloge funèbre prononcé le 14 février 1866, à Montréal.
99. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 1er mars 1866, à Cornwall.
100. LA VISITE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL AU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL. — Discours prononcé le 16 avril 1866, à Montréal.
101. LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE DU BAS-CANADA.— Discours prononcé le 26 juin 1866, à l'Assemblée Législative.
102. LES INSTITUTIONS PROVINCIALES.— Discours prononcé le 13 juillet 1866, à l'Assemblée Législative.
103. BANQUET DONNÉ A SA GRANDEUR MGR CHARLES LAROCQUE.—Discours prononcé le

Finance et Commerce

BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE.
Mardi soir.

CHANGES

	Entre Banques	Au comptoir
Sterling à demande	9 9/16 à 9 11/16	9¾ à 10
" à 60 jours à vue	9 7/16 à 9 9/16	9¾ à 9¾
" par cable	9¾ à	10¼ à 10¼
Fonds de New-York	1/32 esc. à ¼	¼ à ⅜
Chèques sur Paris	5.16 à 5.15	5.14 à 5.13

	A l'affiche.	Courant
Sterling à New-York	4.88	4.86 à .....
Sterling à 60 jours	4.89	4.87 à 4.88
" à demande	.....	4.88 à .....
" par câble	.....	4.89 à .....
" commercial	.....	4.86 à .....
" documentaire	.....	4.86 à .....
Chèques sur Paris, long terme	.....	5.16 à .....
Chèques sur Paris, courte échéance	.....	5.15 à .....

BOURSE DE MONTREAL

A cause de la mort récente de M. James Burnett, président de la Bourse de Montréal, et par respect pour sa mémoire, la bourse n'a pas eu de séance aujourd'hui. Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu dans l'après-midi.

MARCHE MONETAIRE

Guilders, 3 jours, 39⅝ à 40. Documentaires, 60 jours, 9⅜ à 9⅝. Reichmarks, 3 jours, 94⅛ à 95.

Cattle Bills, 3 jours, 9½ à 9⅝.

Argent à Londres, ¾.

Taux d'escompte de la banque d'Angleterre, 2 p.c.

Les consolidés font, à Londres, 101 5/16 au comptant et 101⅜ à terme.

L'argent-lingot est calme à 28.11 pence.

VALEURS AMERICAINES A LONDRES

	Londres	N.-Y.	Ecart
Atchison	5½	5¼	
Pacifique Canadien	67	66¾	
Erie	13⅞	13⅝	
Kan. et Texas	12⅝	12⅜	
Louisville et Nashua	43	44⅛	
Lake Shore	134	132¾	
" Nord-Ouest	144	143	
Illinois Central	92	89¾	
Ont. & Western	15	14⅝	
Reading	31	30⅝	
Saint-Paul	60	59⅜	
Union Pacific	11¾	10⅝	
Wabash, pf	13⅛	13⅛	

BOURSE DE NEW YORK

D'après le *Post*, la bourse a ouvert ce matin avec quelques ventes tant pour les Etats-Unis que pour l'Europe. Le résultat a été funeste et la baisse a commencé à se produire. Le Sucre et le Gaz de Chicago ont beaucoup faibli.

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés Anglais

Rapport de Beerbohm

Chargements à flot, blé ferme, mais peu actif; maïs ignoré; chargements de passage et d'expédition, blé et maïs fermes. Blé australien à flot 23s, livraison présente et mois suivant 24s 3d. Blé du Chili à flot 23s, livraison présente et mois suivant 23s. Blé Walla Walla à flot 22s, livraison présente et mois suivant 23s. Blé roux d'hiver de la Platte sur déchargement 23s 6d, livraison présente et mois suivant 21s 6d. Blé No 2 de Calcutta sur déchargement 22s 3d, livraison présente et mois suivant 22s 9d.

En France, les marchés de province sont calmes.

A Liverpool, le blé sur place est moins recherché, le maïs est ferme, mais peu actif; le maïs mêlé se vend 3s 10½d, les pois canadiens 5s 2d.

Les marchés de l'intérieur, en Angleterre, sont sans animation.

Le blé à Paris est ferme. La farine à Paris se vend plus cher.

MARCHE DE LIVERPOOL

	s. d.	s. d.
Blé du printemps	4 11 à	5 0
Blé roux d'hiver	4 7½ à	4 8½
No 1 Cal	4 11 à	5 0
No 2 Cal	0 0 à	0 0
Blé-d'Inde	3 10½ à	0 0
Pois	5 2 à	0 0
Lard	68 9 à	0 0
Saindoux	35 6 à	0 0
Bacon	39 0 à	47 0
Suif	23 9 à	0 0
Fromage blanc	45 0 à	0 0
Fromage coloré	45 0 à	0 0

Marchés américains

GRAINS ET PROVISIONS

Chicago.	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture.
Blé—				
Juin	.....	.....	.....	.....
Juillet	56	56½	56	56¼
Août	58¼	58¾	58¼	58¾
Septembre	61¼	61¾	61¼	61¾
Maïs—				
Juin	.....	.....	.....	.....
Juillet	41¼	41¾	41¼	41¾
Août	41¾	42	41¾	41¾
Septembre	37	37¼	37	37¼
Avoine—				
Juin	.....	.....	.....	.....
Juillet	28	28	28	28
Août	29¼	29¼	29¼	29¼
Septembre	29¼	29¼	29¼	29¼
Lard—				
Juillet	12.50	12.50	12.45	12.45
Août	.....	.....	.....	.....
Septembre	12.72	12.75	12.70	12.70
Saindoux—				
Juin	.....	.....	.....	.....
Juillet	6.77	6.85	6.77	6.82
Août	.....	.....	.....	.....
Septembre	6.85	6.95	6.85	6.90
Demi-cores—				
Octobre	.....	.....	.....	.....
Janvier	.....	.....	.....	.....

MARCHÉ DE NEW-YORK

	Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	Fermeture
Blé—				
Juillet	60	60	60	60
Août	60¾	60¾	60¾	60¾
Septembre	61¾	62¼	61¾	62¼
Maïs—				
Juillet	46	46¼	45¾	46¼
Août	46¾	47¼	46¾	47
Septembre	47	47¼	47	47¼
Juillet	.....	.....	.....	.....
Septembre	.....	.....	.....	.....

MARCHÉ DE MILWAUKEE

Blé—				
Juillet	54¾	54¾	54¾	54¾
Août	.....	.....	.....	.....
Septembre	56	56¼	56	56¼

MARCHE DE TOLEDO

Blé—				
Juillet	56	56¾	56	56¾
Août	56¾	56¾	56¾	56¾
Septembre	57¼	58	57¼	57¼

MOUVEMENTS DES GRAINS

Chicago :	Arrivages	Expéditions
Blé, minots	1000	17000
Maïs, "	30000	13500
Avoine, "	2000	1000
Farine, barils	422	222
New-York :		
Blé, minots	160000	176516
Maïs, "	25975	29790
Avoine "	57500	2500
Farine, barils	13309	5275
Farine, sacs	32325	39481
Milwaukee :		
Blé, minots	.....	.....
Maïs, "	.....	.....
Toledo :		
Blé, minots	19000	80000
Maïs, "	.....	.....
St-Louis :		
Blé, minots	.....	.....
Maïs, "	.....	.....
Duluth :		
Blé, minots	58000	.....
Maïs, "	.....	.....
Detroit :		
Blé, minots	.....	.....
Minneapolis :		
Blé, minots	.....	.....

PORC A CHICAGO

Le prix est nominalement sans changement. Les arrivages, vu la grève, consistent seulement en 60 têtes de bétail et 2,000 moutons.

Marchés du Canada

MARCHÉ DE GROS, MONTREAL

GRAINS

Pois, par 66 lbs en magasin	70 c à 71 c
Pois à flot	72 c à 73 c
Avoine, par 34 lbs, No 2 en magasin	41 c à 41 c
Seigle	52 c à 53 c
Orge d'engrais	42 c à 43 c
" à drêche	52 c à 54 c
Blé d'Inde	55 c à 56 c
Blé du Manitoba, No 1, dur, nominal	76 c à 76 c
" No 2, dur	70 c à 72 c
Sarrasin	45 c à 48 c

FARINES

Patente de printemps	3.50 à 3.60
Straight Roller	3.00 à 3.05
Extra	2.75 à 2.80
Superfine	2.50 à 2.65
Forte de boulangers, Man	3.40 à 3.50

GROSSES FARINES

Farine d'avoine granulée, par bbl	4.35 à 4.50
" " en sac	2.20 à 2.46
" " standard, par bbl	3.95 à 4.00
" " en sac	1.80 à 2.00

ISSUES

Son, par tonne	16.00 à 17.00
Gruau "	18.00 à 19.00
Moulée "	20.00 à 21.00

BEURRES

Crèmerie, nouveau	18¼ c à 19¼ c
Laiterie, Townships	16 c à 18 c
No rouleau, frais	17 c à 18 c
Laiterie ordinaire	14 c à 15 c

FROMAGES

Coloré	8¼ c à 9 c
Blanc	8¼ c à 8¼ c

Fraises	10 c à 12 c
Mûres	8 c à 10 c
Chanlés	7 c à 8 c

LARDS

"Short Cut", mess canadien	$18.00 à $ 20.00
Jambon fumé, à la ville, la livre	0.10 à 0.11
Saindoux mélangé, la livre	0.07½ à 0.08
" canadien par, la livre	0.09½ à 0.10½
Bacon, la livre	0.10 à 0.12

ALCALIS

Potasse, 1ère qualité, le quintal	$4.10 à $0.00
" 2ème " "	3.85 à 3.75
Perlasse, 1ère "	$5.50 à 5.50

MARCHE DE TORONTO

Blé Blanc	$0.59 à $0.60
Blé du printemps, No 2	0.00 à 0
Blé Roux d'hiver	0.59 à 0.6
Blé No 1, dur, Manitoba	0.00 à 0.74
Blé No 2, dur	0.00 à 0.72
Orge No 1	0.43 à 0.45
Orge No 2	0.00 à 0.00
Orge No 3, extra	0.00 à 0.00
Orge d'engrais	0.39 à 0.40
Pois	0.55 à 0.56
Avoines	0.30 à 0.29
Farines extra	0.00 à 2.50
Straight Roller	2.50 à 2.84

ARRIVAGES A MONTREAL

10 Juillet.	G.T.R.	C.P.R	Canal.	Total
Blé—minots	.....	.....	4340	4940
Blé d'inde — minots	.....	.....	800	800
Avoine — minots	.....	.....	6251	6251
Orge	.....	.....	.....	.....
Seigle	.....	.....	.....	.....
Farine—barils	2180	2230	4103	8563
Farines d'avoine de etc., barils	.....	.....	.....	.....
Potasse, etc	1	.....	.....	1
Beurre—livres	574	312	.....	886
Fromage—livres	4210	6914	1330	12454
Lard—livres	.....	.....	.....	.....
Saindoux	35	.....	.....	35
Suif—caisses	56	69	.....	125
Jambon, lard sa lé—livres	338	.....	.....	338
Graisses et conserves	.....	.....	.....	.....
Pore abattu	.....	.....	.....	.....
Cuir, rouleaux	223	88	.....	311
Peaux vertes	.....	.....	.....	.....
Pétrole	.....	.....	.....	.....
Semence—barils	.....	.....	.....	.....
Phosphates	.....	.....	.....	.....
Suif	.....	.....	.....	.....
Tabac, paquets	.....	.....	.....	.....
Whisky, barils	.....	.....	.....	.....

PACIFIQUE CANADIEN

Etat du trafic pour la semaine finissant le 7 juillet 1894 :

1894	$347,000
1893	431,000
Diminution pour 1894	$84,000

GRAND TRONC

Etat des recettes pour la semaine finissant le 30 juin 1894 :

	1894	1893
Recettes pour trains de passagers	$150,410	$191,927
Fret	163,240	216,335
Totaux	$313,650	$408,262
Diminution, 1894		$94,612

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.
CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.
Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 Broadway.

oooooo-<>-oooooo

Messieurs les Secrétaires-trésoriers des municipalités

trouveront chez les soussignés, toutes les formules de blancs de cour en usage et nécessaires aux Secrétaires-trésoriers des municipalités et Magistrats de district.

Blancs de Cour.
Blancs pour Avocats.
Blancs pour Notaires
Blancs pour huissiers
Blancs pour J. de Paix

Aussi, Blancs de Rôles d'Evaluation, Rôle de Perception, Liste des Electeurs Parlementaires, etc.

Et, sous le plus court délai, Impressions de toutes espèces et à des prix raisonnables.

E. Senécal & Fils
Rue St-Vincent
Montréal.

oooooo-<>-oooooo

GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN

Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine.

7 beaux volumes de 650 pages reliés 7
$4.50 PAR VOLUME, $4.50
PAYABLE PAR

Versements de 50c par semaine

Versements de 50c par semaine

Le Dictionnaire Généalogique

est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabriques paroissiales les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement.

Pour autres informations ou pour les souscriptions directes pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Editeurs

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20—rue St-Vincent—20
MONTREAL.

Chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

Changement d'Horaire, Commençant le 2 Juillet 1894

Départ de la Gare Windsor pour

Boston, 9.00 a.m., *8.20 p.m. Portland, 9.00 a.m., *8.20 p.m. Toronto, Détroit, Chicago, 8.25 a.m., *10.00 p.m. Sault Ste-Marie, St-Paul, Minneapolis, *8.20 p.m. Ottawa, Winnipeg, Vancouver, 10.40 p.m. Ste-Anne, Vaudreuil, etc., 8.25 a.m., 10.30 p.m., 4.15 p.m., 5.15 p.m., 6.15 p.m., 9.00 p.m. Brockville, 8.25 a.m., 4.15 p.m. Winchester, 8.25 a.m., 4.15 p.m. St-Jean, 9.00 a.m., 4.05 p.m., *8.20 p.m., 10.40 p.m. Sherbrooke, 4.05 p.m., 10.40 p.m. Waterloo et St-Hyacinthe, 4.05 p.m. Perth, 8.25 a.m., 4.15 p.m., *9.00 p.m. Newport, 9.00 a.m., 4.05 p.m., *8.20 p.m. Halifax, N.-E., St-Jean, N.-B. etc., 10.40 p.m. Québec, 10.30 p.m., 5.15 p.m., 9.15 p.m. Rigaud, et Pointe Fortune, 5.15 p.m. Samedi seulement à 6.15 p.m.

Départ de la Gare Dalhousie pour

Winnipeg et Vancouver, 8.50 p.m. Québec, 8.10 a.m., *3.30 p.m., 10.30 p.m. Joliette, St-Gabriel et Trois-Rivières, 5.15 p.m. Ottawa, 8.50 a.m., 4.50 p.m. St-Lin, St-Eustache et Ste-Agathe, 5.30 p.m. St-Jérôme, 8.50 a.m., 5.30 p.m. Ste-Rose et Ste-Thérèse, 8.50 a.m. to 5.30 p.m., *4.30 p.m., 5.30 p.m., 6.30 p.m., samedi, 1.30 p.m. au lieu de 5.30 p.m.

Tous les jours excepté les samedis. *Fera le trajet tous les jours y compris le dimanche. Les autres trains les jours de la semaine seulement à moins d'indication contraire. aDans Pabsie et Portneuf. bLes dimanches seulement. cLes samedis et dimanches exceptés. dSamedis seulement.

Bureau des billets de la ville et bureau de télégraphe, 129 rue St-Jacques
Près du Bureau de Poste.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Service d'Eté

Le et après lundi, le 25 juin 1894, les Trains Rapides de Parcours Complet, pour passagers, partiront tous les jours, excepté le dimanche, aux heures suivantes :

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand-Tronc de la gare Bonaventure	23.10	7.50
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor		9.0	20.40
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la place Dalhousie	22.30	8.10
Quittant Lévis	8.40	14.30
Arrive à la Rivière du Loup	13.05	17.40
do Trois Pistoles	14.15	18.57
do Rimouski	15.53	20.12
do Sainte-Flavie	16.30	20.55
do Petit Métis	17.09	21.57
do Campbellton		23.50
Idem Dalhousie		1.30
do Bathurst		3.50
do New Castle		4.50
do Moncton	8.00	15.55
do Saint-John, N. B.	8.30	13.00
do Halifax	11.30	22.30

Un train rapide quittera Montréal le vendredi soir à 8.45 heures et se rendra directement jusqu'à Petit Métis arrivant à ce dernier endroit à 11.00 heures samedi. Un train rapide quittera Cacouna les dimanches soirs à 19.01 heures et se rendra directement à Montréal où il arrivera à 7.45 heures le lundi.

Toutes les voitures du train rapide quittant Montréal à 23.10 heures se rendent jusqu'à Petit Métis sans correspondance.

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination, les dimanches.

Les wagons-buffet, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.50, vont jusqu'à Halifax, sans correspondance.

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui font le service entre Montréal et Halifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.

On peut se procurer des billets de parcours complet, par Chemin de fer ou Steamers, à tous les points d'arrêt, dans le Bas du Fleuve Saint-Laurent et dans les Provinces Maritimes.

Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à

C. W. ROBINSON
Agent du Fret et des Passagers de l'Est
1064 Rue Saint-Jacques, Montréal
D. POTTINGER,
Gérant Général.

Bureau du Chemin de fer,
Moncton, N. B., juin 1894.

Hôtels

HOTEL RIENDEAU

La maison par excellence pour les touristes. Salons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.
En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.
A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier
JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

ST. LAWRENCE HALL

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, et agrandi entièrement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à "chasser" davantage la popularité dont il a joui. Cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.
Z. MORENCY, gérant.
E. HOGAN, propriétaire.

HOTEL DES SOURCES SAINT-LEON

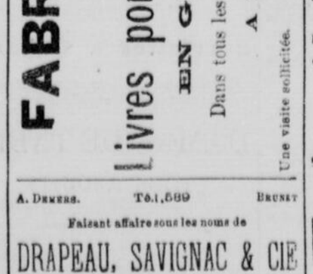

Ouvert pour la saison de 1894. Prix, $2 par jour, $8 par semaine en montant. Chaud et confortable durant les nuits. Grand bal tous les samedis. Passage à prix réduit par le chemin de fer Pacifique Canadien.
Billets d'excursion, émis tous les samedis, bons jusqu'au lundi suivant, **$1.60**
Pour autres informations, s'adresser à l'Hôtel des Sources Saint-Léon. 221-3m

FABRE & CRAVEL
Livres pour Distribution de prix
EN GRANDE VARIETE
Dans tous les genres de reliure et surtout, notez bien
A TRES BON MARCHE
FABRE ET GRAVEL, 1619 rue Notre-Dame
Une visite sollicitée.

A. DEMERS. Tél. 1,589 BRUNET
Faisant affaire sous les noms de
DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE
140 Grande rue St-Laurent, Montréal
Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, et Poseurs d'Appareils de Chauffage.
Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gasseliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés. 62-1a

CORIZA-NEVRALGIES-MIGRAINE
guéries immédiate par le
NASALINE GLAIZE
20 ans de succès.
Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON

Navigation

Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario

Ligne de Toronto—Pour Toronto, $4.00; pour Kingston, Clayton et Alexander Bay, $4.00; pour Brockville et Prescott, $3.00; repas et coucher compris.

Excursion—Pour Toronto et retour $16.70; pour Kingston et retour, $8.50; pour Alexander Bay et retour, $5.00; pour Prescott et retour, $5.00. Repas et coucher compris pour l'ouest, et extra venant à l'est. Les vapeurs partent tous les jours (excepté le dimanche) à 10.0 a.m.

Ligne de Hamilton—Vapeur Magnet, pour Hamilton, aller, $8.00, aller et retour, $15.00; pour Toronto, aller, $7.50, aller et retour, $14.00. Prix spéciaux pour parties intermédiaires. Le vapeur part tous les vendredis à 4.00 p.m. Repas et coucher compris pour est et ouest.

MUSIQUE SUR L'EAU entre Montréal et Québec. Le vapeur part de Montréal à 7.00 p.m. et le dimanche le vapeur part de Montréal à 3.00 p.m. et de Québec à 3.00 p.m. et l'aisant le service de jour entre les deux villes.

Pour horaires et toutes informations, s'adresser au bureau principal.

H. FOSTER CHAFFEE,
Agent des Passagers du District.
128 rue St-Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.
Téléphone 1731.

Compagnie des Vapeurs de Québec

L'CNE ST-LAURENT

Le vapeur MIRAMICHI doit quitter Montréal
Lundi, le 9 Juil., à 4 p.m.
Et chaque lundi ensuite, alternativement, pour POINTE AU PERE, GASPE, MALBAIE, ou POINTE STE-PIERRE, PERCE, SUMMERSIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU.

CROISEURS D'ETE POUR NEW-YORK

Visitant le Saguenay, la Baie des Chaleurs, Charlottetown, Halifax, Yarmouth, St-Jean, N.-B. et Boston.
Le vapeur ORINOCO, partant de Québec, le 15 Août.
Pour informations relatives au transport des passagers ou des marchandises, s'adresser à
J. C. BROCK, Agent,
221 rue des Commissaires, Montréal,
Ou à H. FOSTER CHAFFEE,
128 rue Saint-Jacques, en face du Bureau de Poste

Steamers de la Malle Royale

— DE LA —

LIGNE ALLAN

Départs projetés, dont la date peut être changée 1894

Service de la Malle Royale de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal

De Liverpool	De Montréal	De Québec
31 mai	*Laurentian	16 juin	
7 juin	Parisian	23 juin	24 juin
14 juin	Mongolian	30 juin	1 juil
21 juin	*Buenos Ayrean	7 juillet	
28 juin	Nardi'an	14 juil	15 juil.
5 juil.	*Numidian	21 juillet	
12 juil	Parisian	28 juil.	29 juil
19 juillet	Mongolian	4 août	5 août
26 juillet	Laurentian	11 août	
2 août	Sardinian	18 août	19 août
9 août	*Numidian	25 août	
16 août	Parisian	1 sept	2 sept.

Et chaque semaine ensuite à ou de Montréal et Québec

Les salons et les cabines sont situés au centre du vaisseau, où le mouvement de tangage se fait le moins sentir. Les vapeurs sont éclairés à l'électricité, et les lumières sont à la disposition des voyageurs à toute heure de la nuit. Les salles de musique et le fumoir sont sur le tillac. Les salons et les chambres sont chauffés à la vapeur. Le confort dans les cabines est ce que l'on remarque le plus sur ces vapeurs.

Les vapeurs partent de Montréal au levé du jour, le jour du départ et quittent Québec à 9 a.m. les dimanches.

Les vapeurs marqués d'une * n'arrêtent pas à Québec, Rimouski et Londonderry.

Les vapeurs Buenos Ayrean et Laurentian ne transportent des passagers qu'à leurs voyages vers l'Est.

PRIX DE PASSAGE

Cabine—Par le bateau à vapeur Parisian, $50 à $100 ; $110 à $150 retour ; bateau à vapeur Sardinian, $50 à $75 en montant, $100 à $135 retour.
Par les autres bateaux à vapeur—$50 à $60 en montant, $100 et $110 retour.
Seconde classe, $30 en montant, $60 retour.
Entrepont—A ou de Liverpool, Londres, Glasgow, Belfast, Londres ou Queenstown, $20.
Tout confort désirable sans charge extra.

Service de Londres, Québec et Montréal

De Londres.	VAPEURS.	De Montréal, le ou vers le
26 mai	Austrian	16 juin
2 juin	Rossrian	23 juin
12 juin	Brazilian	4 juill
23 juin	Monterideau	14 juill
7 juillet	Austrian	25 ju 11
14 juillet	Rosarian	1 août

Et régulièrement ensuite.

Aucun passager n'est transporté par ces vapeurs.

Service de Glasgow, Québec et Montréal

De Glasgow.	VAPEURS.	De Montréal, le ou vers le
25 mai	Sarmatian	13 juin
1er juin	Pomeranian	20 juin
8 juin	Hibernian	27 juin
15 juin	Canadian	4 juillet
22 juin	Assyrian	11 juillet
29 juin	Sarmatian	18 juillet
6 juillet	Pomeranian	25 juillet
13 juillet	Hibernian	1 août
20 juillet	Canadian	8 août

Et toutes les semaines ensuite.
Ces vapeurs ne transportent aucuns passagers dans leurs voyages en Europe.

Service de Glasgow, Londonderry et New-York.

(Ci-devant Ligne de vapeurs de l'Etat)
Du pied de la nouvelle Jetée de la 21e rue Ouest, New-York

De Glasgow.	VAPEURS.	De New-York.
1 juin	*Peruvian	15 juin
8 juin	State of Nebraska	22 juin, 1 p.m.
15 juin	*Norwegian	29 juin
22 juin	State of California	6 juill, 1 p.m.
29 juin	*Grecian	13 juillet
6 juillet	State of Nebraska	20 juil, 11.30 a.m
13 juillet	*Peruvian	27 juillet
20 juillet	State of California	3 août 11.30 a.m
27 juillet	*Norwegian	10 août
3 août	State of Nebraska	17 août 4 p.m.

Et chaque semaine ensuite. Les vapeurs marqués d'une * ne transportent pas de passagers de New-York.
Les steamers "State of California" et "State of Nebraska" sont éclairés à l'électricité, très bien aménagés pour toutes les classes de passagers.
TARIF : Cabines de 1ère classe, $45 à $65. Cabines de 2nde classe, $30. Entrepont à Glasgow, Belfast, Derry ou Liverpool, $25.

Service de la malle de Glasgow, Liverpool, St-Jean, Halifax et Philadelphie.

De Glasgow	De Liverpool	Vapeurs	De Philadelphie	De St-Jean.
19 Mai	22 Mai	Corean	31 Juin	16 Juin
2 Juin	6 Juin	Siberian	25 Juin	30 Juin
16 Juin	19 Juin	Carthaginian	9 Juil.	14 Juil.
30 Juin	3 Juil.	Corean	23 Juil.	28 Juil.
14 Juil	17 Juil	Siberian	6 Août	11 Août
28 Juil	31 Juil	Carthaginian	20 Août	25 Août

Les passagers sont transportés de Liverpool à St-Jean et Halifax, et de St-Jean à Glasgow.

Service de Glasgow, Londonderry, Galway et Boston

De Glasgow à Boston	VAPEURS	De Boston à Glasgow le ou vers le
30 Mai	Scandinavian	16 Juin
13 Juin	Nestorian	30 Juin
27 Juin	Prussian	14 Juil.
11 Juillet	Scandinavian	28 Juil.
25 Juillet	Nestorian	11 Août.
8 Août	Prussian	25 Août.
22 Août	Scandinavian	8 Sept.

Et régulièrement ensuite.
Ces steamers ne prennent pas de passagers pour l'Europe.
Pour le fret, passage ou autres informations s'adresser à tout agent autorisé ou à
H. et A. ALLAN,
92 rue State, Boston, et
25 rue Common, Montréal
AUSTIN, BALDWIN & CIE,
52 Broadway, New-York.

Your Stomach Distresses You
after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a bilious attack.
RIPANS TABULES
Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, and are a Positive Cure for Constipation, Sick Headache, Biliousness, and all other Diseases arising from a Disordered condition of the Liver and Stomach. They act gently yet promptly, and perfect digestion follows their use.
Ripans Tabules take the place of Entire Medicine Chest, and should be kept in use in every family.
SOLD BY DRUGGISTS EVERYWHERE.

AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôte's du Canada. Le fait qu'on y reçoit LA MINERVE dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en général.

Acton Vale, Hôtel Richelieu.
Arthabaska ville, Hôtel Albion.
Berthier en Haut, Hôtel du Canada.
Bécancour, Hôtel Roy.
Beauharnois, Hôtel de Beauharnois.
Bic, Hôtel Pineau.
Boston Tremont House.
Boucherville, Hôtel Labelle.
Buckingham, Desjardins Restaurant.
Cacouna, Mansion House.
Carleton, Hôtel Baulne.
Chambord jonction, lac Saint Jean, hôtel Boivin.
Chambord jonction, lac Saint-Jean, Hôte Blackburn.
Chicoutimi, Hôtel Martin.
Clarence Creek, Ont., Hôtel Latreille.
Curran, Ont., Hôtel Labelle.
Drummondville, Hôtel du Canada.
Hôtel Caron, tenu par Alfred Caron, St-Philippe de Néri, Co. Kamouraska, Qué.
Hull, Hôtel Impérial.
Ile Perrot Nord, Hôtel Ile Perrot.
Joliette, Hôtel Joliette par A. Riopel.
Joliette, Hôtel Rivard.
Kamouraska, Windsor Hôtel.
Lachine, Hôtel Barré.
L'Assomption, Hôtel Archambault.
Laurentides (St-Jean), Hôtel Canad
Lachute, Hôtel Argenteuil.
Lachute, Hôtel Paquet.
La Baie, Hôtel Vigneau.
La Patrie, P. Q., Hôtel Gendreau.
Laprairie, Hôtel Laprairie.
do Hôtel Montréal.
do Maison Roberi.
Lévis, Hôtel Kennebec.
Lévis Terminus Hôtel, H Turgeon prop
Longueuil, Hôtel Montarvilla.
Longue-Pointe, Hôtel Pepin.
L Orignal, Ottawa Hotel.
Louiseville, Hôtel Fréchette
Masson, Qué., Hôtel du C. P. R. tenue par Chas Larose.
do Hôtel Masson tenue par Dolphis Nadon.
Matane, Hôtel Grant.
Montréal, Hôtel Windsor, Place Dominion rue Dorchester.
do Hôtel Vancouver, 117 et 119 rue Windsor.
do St-Lawrence Hall, 135 rue St-Jacques.
do Hôtel Riendeau, 60 Place Jacques Cartier.
do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent.
do Hôtel Jacques-Cartier, 21 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Lauzon, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, Quartier St-Jean-Baptiste.
do Mugys Landing, Jos. Belec propriétaire.
do T. Lanctot, coin Sainte-Catherine et Sanguinet, et 1612 rue Notre-Dame.
do Restaurant Médoc, 319 rue Saint-Laurent, P. Millaire, propriétaire.
do Revere Hotel, 35 Cathédrale P. Rivard, prop.
do Osborne House, 34 rue Osborne
do Hôtel E. A. Courtemanche, Ch. Paquin, prop.
do Hôtel Lalonde, 59 Place Chabollez.
do Restaurant A. Rodrigue, coin coin des rues Notre-Dame et Lusignan.
do Club St-James, 831 rue Dorchester.
do Grand Pacifique Hôtel, 1426 Notre-Dame, Joseph Bernier
New-York Fith Avenue Hotel.
do French Hotel.
Nicolet, Hôtel du Canada.
Nicolet, Hôtel Rochette.
Ottawa, Restaurant Belier.
do Hôtel Alexandria.
do E. H. Hillman, hôtelier, 15 Metcalf.
do O. Potvin, Restaurant, 165 Broad.
do A. Beliveau, Hotelier, 69 Duke
do F. X. Ouellette, Restaurant, 71 Duke.
do D. Provost, Hôtelier, 153